

RAPPORT ANNUEL 2025



CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

La fédération des associations de protection de l'enfant

LA CNAPE EN UN REGARD

04 Le message
du président et
du directeur
général

08 Les faits
marquants
de 2025

13 Le réseau de
la CNAPE

27 Les actions et
temps forts de
la CNAPE

59 Les élus,
les délégués
territoriaux et
l'équipe nationale
de la CNAPE

63 Les comptes de
l'exercice 2025

Créée en 1948, la CNAPE se positionne comme la **première fédération nationale représentative des associations de protection de l'enfant** et comme **une fédération militante des droits de l'enfant**. La CNAPE est présente sur l'ensemble du territoire national, métropolitain comme ultramarin.

Elle est **le porte-parole de ses membres auprès des pouvoirs publics**. Elle veille au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant dans différents champs d'intervention, capitalisant sur le savoir-faire et l'expérience de ses membres.

Ses champs d'intervention concernent la prévention et les vulnérabilités des familles, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion.

En qualité de tête de réseau, **la CNAPE favorise la collaboration, encourage l'entraide et la mutualisation des compétences et des expériences entre ses associations adhérentes**.

En 2025, elle est représentée sur le territoire national par :

- ▶ 174 associations adhérentes
- ▶ 13 mouvements et groupements
- ▶ 1 association nationale d'utilisateurs
- ▶ 22 experts

18 délégations territoriales incarnées par des représentants élus, promeuvent et animent les positionnements de la fédération au niveau local.

Ce sont près de 8 000 bénévoles et 28 000 professionnels qui accueillent et accompagnent chaque année plus de 250 000 enfants, adolescents et jeunes adultes.

Force de propositions, **elle porte des projets nationaux au service des enfants et des jeunes**.

La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Didier Tronche,
président de la CNAPE



Pierre-Alain Sarthou,
directeur général

2025 A ÉTÉ UNE ANNÉE ÉPROUVANTE POUR LE SECTEUR. COMMENT LA CNAPE A-T-ELLE FAIT ENTENDRE LA VOIX DES ASSOCIATIONS ET DES ENFANTS ?

Didier Tronche. Le 15 mai 2025, des milliers de personnes se sont mobilisées dans plus de neuf grandes villes : Rennes, Marseille, Lille, Lyon, Paris, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Mamoudzou. Des professionnels, des jeunes accueillis par l'ASE, des associations, réunis pour dire stop:

stop au désengagement de l'État, stop à l'effondrement d'un système qui ne tient plus que par l'engagement de ceux qui y travaillent. Ces mobilisations, coordonnées par la CNAPE sous l'égide du collectif Les 400 000, sonnaient comme un dernier appel. Avant la rupture. Et en début d'année, lorsque la composition du gouvernement Bayrou a été annoncée sans ministre dédié à l'enfance, une première depuis cinq ans, la CNAPE a immédiatement et fermement exprimé son opposition, avec de nombreux autres acteurs. Quelques jours plus tard, un Haut-Commissariat à l'Enfance était annoncé. Notre mobilisation compte.

Pierre-Alain Sarthou. La crise, nous la connaissons tous. Elle est documentée, chiffres à l'appui : plus de 400 000 enfants concernés par une mesure, des dépenses sociales en augmentation à deux chiffres sur les dernières années, des dizaines de départements mauvais payeurs du Ségur, sur fond de chute de leurs recettes. Concrètement, cela signifie plus de tension sur les travailleurs sociaux, sur les places disponibles, et un accompagnement dégradé pour des enfants déjà en difficulté. Nous avons travaillé à produire des arguments solides pour peser dans les arbitrages.

La feuille de route de refondation présentée par la ministre Catherine Vautrin en février correspondait, dans ses grandes lignes, aux demandes que la CNAPE porte depuis des mois. Nous avons salué cette orientation tout en soulignant ses fragilités : des mesures annoncées sans financement, des réformes promises depuis des années. Notre rôle est d'être une force de proposition crédible, sans naïveté, et sans relâchement.

AU-DELÀ DE LA CRISE, 2025 A-T-ELLE ÉTÉ AUSSI UNE ANNÉE DE VITALITÉ POUR LA FÉDÉRATION ?

DT. Oui, et c'est important de le dire. En l'espace de quelques semaines, nous avons tenu le premier colloque international de la protection de l'enfance, organisé la toute première conférence des présidences de la CNAPE, réunissant près de 70 présidents et administrateurs issus de plus de 50 associations, et nous avons réuni plus de 200 enfants issus de nos associations adhérentes au stade Pierre-Mauroy de Lille, lors du 5e Tournoi des Défenseurs de l'enfance. Sans oublier notre colloque de prévention spécialisée, avec près de 400 professionnels, a posé une question volontairement provocatrice :

« Et si, demain, la prévention spécialisée disparaissait ? » pour mieux lui redonner sens et perspectives. Plus généralement, grâce à un conseil d'administration solide et une équipe nationale en croissance, la CNAPE a su accomplir efficacement ses missions et relever de nouveaux défis au service des enfants et de ses adhérents.

PAS. Ajoutons qu'en 2025, la fédération renoue avec les excédents budgétaires, un an plus tôt que les prévisions financières qui avaient suivi l'acquisition du siège de la CNAPE. La CNAPE, grâce à l'hybridation de ses ressources, grâce à une optimisation de ses dépenses, grâce à un dynamisme d'adhésions, a les moyens de son action.

LA QUESTION DES DROITS EFFECTIFS DES ENFANTS EST REVENUE DANS L'ACTUALITÉ TOUTE L'ANNÉE, DANS UN CONTEXTE DE RÉAPPROPRIATION POLITIQUE DES ENJEUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR CETTE RÉALITÉ ?

DT. Treize rapports en trois ans (CESE, commission d'enquête parlementaire, Haut conseil du travail social, Banque des territoires), tous unanimes sur le constat, et toujours la même impasse : des lois votées sans moyens, des discours sans actes. Le dernier rapport parlementaire produit par Laure Miller et Isabelle Santiago, avec ses 92 recommandations dont certaines issues des travaux de la CNAPE, est le plus ambitieux à ce jour.

Des recommandations sur les enfants victimes de maltraitance institutionnelle, sur les décisions de justice non exécutées, sur la lutte contre la privatisation des structures d'accueil apparaissent de façon nouvelle. Ce ne sont pas des lubies : ce sont des urgences. À nous de veiller maintenant à ce qu'elles soient suivies d'effets, et non archivées comme celles qui les ont précédées.

PAS. 2025 a été une année où un concept a particulièrement été mis en lumière : l'infantisme. Cette réalité d'une société qui, souvent implicitement, fait passer les droits des adultes avant ceux des enfants. Le baromètre « Enfants à la rue » d'août 2025 a rappelé qu'au moins 2 100 enfants étaient restés sans solution d'hébergement après une demande de mise à l'abri, soit une hausse de 30 % depuis 2022, année où le gouvernement s'était engagé à atteindre l'objectif zéro enfant à la rue. En contrepoint, un groupe d'adolescents réunis par la Ciivise a produit un rapport intitulé « Parce que le silence n'est plus une option », avec 23 recommandations issues de leur propre expérience. La CNAPE a le devoir d'être en tête des organisations qui produisent du changement – dans le débat public, mais aussi dans les instances comme le CESE, le CNPE, ou en contribuant à la convention citoyenne sur les temps de l'enfant. C'est un projet majeur de 2026.

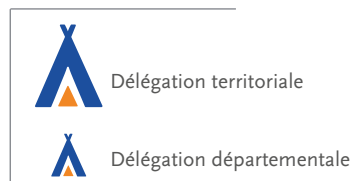
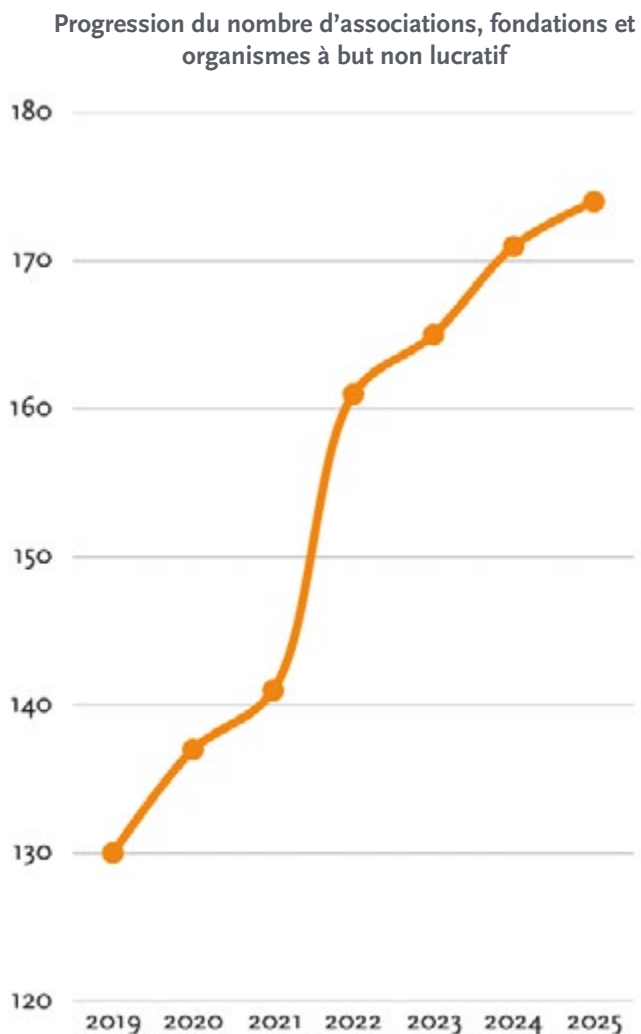
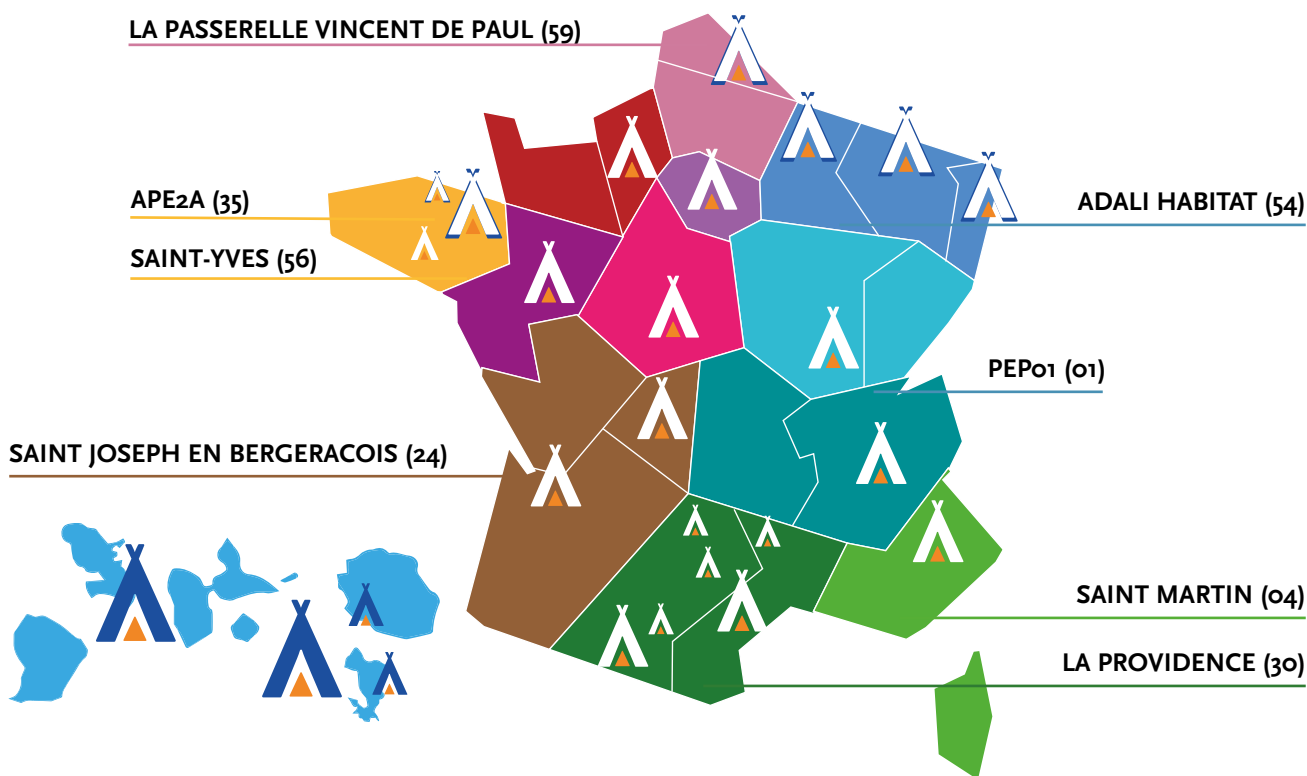
JUSTEMENT, EN 2026, QUELS SONT SELON VOUS LES ENJEUX PRIORITAIRES POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE ?

DT. Les réformes annoncées (taux d'encadrement, application pleine de la loi Taquet, renforcement des

contrôles, nouvelle loi de refondation) doivent se traduire en actes concrets et financés. Si nous n'obtenons pas des engagements budgétaires pérennes, nous risquons de voir disparaître des acteurs essentiels, au détriment direct des enfants, voire accepter l'arrivée néfaste d'acteurs lucratifs. La CNAPE continuera de porter cette exigence auprès de l'État et des départements, au travers d'un projet de loi gouvernemental qu'il nous appartient de rendre plus audacieux.

PAS. Je vois trois enjeux majeurs. D'abord la donnée : sans système d'information consolidé, nous naviguons à vue. Les initiatives en cours avec la Caisse des dépôts et la DGCS doivent aboutir. Ensuite, le numérique et l'IA : la CNAPE travaille pour accompagner les associations dans l'usage de ces outils, avec un principe éthique central, la technologie ne décide pas à la place de l'humain, elle libère du temps pour la relation éducative. Enfin, la santé des enfants protégés, et leur santé mentale en particulier : la généralisation des expérimentations Santé protégée et Pégase est attendue en 2026. C'est un signal positif, à nous de nous assurer qu'il tient ses promesses.

EN 2025, LA FÉDÉRATION A ACCUEILLI 8 NOUVELLES ASSOCIATIONS



LA FÉDÉRATION A ENREGISTRÉ

- 5 démissions du collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif ;
- 2 démissions du collège des experts.

L'ambition de la fédération reste de consolider sa position en tant que fédération de référence du secteur et interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, une légitimité qui s'affirme au fur et à mesure de sa croissance en nombre d'adhérents. Ce développement vise à renforcer la représentativité du secteur, assurer un maillage cohérent de l'ensemble du territoire, et porter la voix de la protection de l'enfance auprès des instances locales, telles que les ODPE et les CDPE.

LA FÉDÉRATION A ÉGALEMENT ACCUEILLI 5 NOUVEAUX EXPERTS

► Une personne morale



L'Association Nationale des Comités de Vigilance Alexis Danan, dont le siège est à Paris, créée en 2023. Elle fédère les différents comités de vigilance départementaux, propose des formations aux professionnels de l'enfance et sensibilise le grand public à la question de l'enfance maltraitée.

► Quatre personnes physiques



Muriel Bénard. Ancienne directrice générale de l'ANRAS, actuellement consultante. Elle est également présidente de la commission médico-sociale de la CNAPE.



Sophie Quériaud. Consultante, présidente d'une association adhérente, ancienne directrice générale d'association et ancienne directrice générale adjointe de conseil départemental. Elle a également été membre du conseil d'administration et vice-présidente de la CNAPE.



Salvatore Stella. Directeur général de la Sauvegarde de l'Ain, ancien président du CNAEMO. Il a également été membre du conseil d'administration et vice-président de la CNAPE.



Maxime Zennou. Ancien directeur général de Groupe SOS Jeunesse, récemment retraité. Il est également président de la commission réponses pénales de la CNAPE.



LES FAITS MARQUANTS DE 2025

JANVIER

CYCLONE CHIDO

La CNAPE est solidaire des habitants de Mayotte, touchés par le cyclone Chido. Elle soutiendra les initiatives locales et interviendra en appui de ses adhérents pour renforcer la solidarité interassociative sur l'île.



NOUVEAU CAHIER DES CHARGES DES CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS

La CNAPE a élaboré une contribution précisant les attentes du secteur associatif habilité pour la rédaction du nouveau cahier des charges des centres éducatifs fermés (CEF).

FÉVRIER

PUBLICATION D'UN RAPPORT SUR L'ENCADREMENT EN HÉBERGEMENT COLLECTIF

La CNAPE, avec le GEPSO et ANMECS, a présenté un rapport sur l'encadrement des enfants en hébergement collectif. Cette dynamique marque une avancée décisive vers une réforme structurelle garantissant la qualité de l'accueil et la protection des enfants les plus vulnérables.

PUBLICATION SUR LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES MAJEURS EX-MNA

La CNAPE a publié une contribution analysant les difficultés rencontrées par les associations dans l'accompagnement des jeunes ex-MNA vers l'âge adulte.



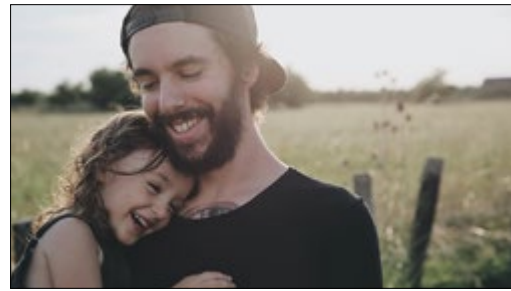
LANCEMENT DU PROJET SICAPE

La CNAPE, en partenariat avec la Fédération Addiction, a lancé le projet SICAPE pour prévenir et réduire les conduites addictives dans les établissements de protection de l'enfance, améliorer l'accès aux soins et renforcer les expertises dans huit régions métropolitaines et un territoire ultramarin.

MARS

PUBLICATION D'UNE NOTE SUR LE PLACEMENT ÉDUCATIF À DOMICILE

La CNAPE publie une note sur le placement éducatif à domicile, mettant en avant son potentiel pour préserver les liens familiaux tout en accompagnant les parents. Elle appelle à une clarification législative pour structurer ce dispositif et lever les ambiguïtés existantes.



LA CNAPE DÉNONCE UNE RUPTURE AVEC LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA JUSTICE DES MINEURS

L'Assemblée nationale a adopté une loi affaiblissant le principe d'atténuation des peines pour les mineurs de plus de 16 ans. La CNAPE dénonce cette approche répressive, contraire aux engagements internationaux de la France et aux besoins des jeunes vulnérables.

AVRIL

PUBLICATION « AGIR SUR LA PRÉCARITÉ POUR PROTÉGER L'ENFANT »

La CNAPE et le CNDPF ont proposé 18 recommandations pour lutter contre les effets de la précarité sur le développement de l'enfant, en soulignant l'importance d'un accompagnement des familles dès la grossesse et tout au long des interventions de protection.



MAI

MOBILISATION DU COLLECTIF LES 400 000

Le 15 mai 2025, le collectif Les 400 000, coordonné par la CNAPE, a mobilisé plus de 5 000 personnes dans 9 villes pour alerter sur la crise de la protection de l'enfance et appeler à des mesures urgentes des pouvoirs publics.

LA CNAPE RÉAGIT AU RAPPORT « SANTIAGO »

À la publication du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur la protection de l'enfance, la CNAPE a salué des constats largement partagés et appelé à la mise en œuvre rapide de mesures structurelles.

LA CNAPE ENGAGÉE AU SEIN DU GOPEV

Cofondatrice du GOPEV, la CNAPE a contribué au suivi des violences faites aux enfants, à travers la production de données inédites et de premiers baromètres nationaux.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CNAPE

Le 23 mai 2025, les membres de la CNAPE se sont réunis en Assemblée Générale pour adopter le bilan 2024, définir les perspectives 2025 et renouveler partiellement le conseil d'administration.



JUIN

PUBLICATION SUR LES TRAUMATISMES COMPLEXES

La CNAPE a publié un document de référence sur les traumatismes complexes en protection de l'enfance. Il met en lumière les effets des violences précoces et propose des leviers concrets pour faire évoluer les pratiques vers des approches sensibles au trauma.

COLLOQUE « VIOLENCES SEXUELLES ENVERS LES ENFANTS HANDICAPÉS : VOIR, ÉCOUTER ET AGIR, ENFIN »

Les 11 et 12 juin à Paris, la CNAPE a organisé un colloque, dans la continuité des travaux de la Ciivise, afin de mieux prévenir, repérer et accompagner les violences sexuelles envers les enfants en situation de handicap.



LA CNAPE ALERTE SUR LES DÉRIVES LÉGISLATIVES SUR LA JUSTICE DES MINEURS

La CNAPE dénonce la loi Attal adoptée le 13 mai sur la justice pénale des mineurs, jugée répressive et en rupture avec les principes fondamentaux de la protection de l'enfant.

JUILLET

AOÛT

UN PÉCULE AUTOMATIQUE POUR LES JEUNES PROTÉGÉS

La CNAPE, à travers le collectif Cause Majeur !, propose que le pécule issu des allocations de rentrée scolaire soit versé automatiquement à la majorité des jeunes sortant de la protection de l'enfance, afin de simplifier l'accès à ce droit et de renforcer leur accompagnement.

SEPTEMBRE

WEBINAIRE CNAPE SUR LES DÉRIVES SECTAIRES ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Le 25 septembre 2025, la CNAPE a organisé un webinaire en partenariat avec la MIVILUDES afin d'aider les professionnels à comprendre, repérer et prévenir les dérives sectaires touchant les enfants.



DÉRIVES SECTAIRES :
COMPRENDRE, REPÉRER ET
PROTÉGER LES ENFANTS

Webinaire
25 septembre 2025 // 14h-15h30

OCTOBRE

PUBLICATION SUR LE RECOURS À L'INTÉRIM EN PROTECTION DE L'ENFANCE

La CNAPE a publié une note de positionnement sur le recours à l'intérim en protection de l'enfance. Elle a alerté sur ses effets délétères pour les enfants et les équipes, et a souligné la nécessité d'une inflexion politique.

LA CNAPE S'ENGAGE AUX CÔTÉS DU 119

Face aux violences et négligences subies par de nombreux enfants, la CNAPE a soutenu la campagne nationale autour du 119 – Allô Enfance en Danger, et lancé sa propre campagne de lutte contre les violences faites aux enfants sur les réseaux sociaux.



NOVEMBRE

TOURNOI DES DÉFENSEURS DE L'ENFANCE À LILLE

Le 16 novembre, le LOSC a accueilli la 5^{ème} édition du Tournoi des Défenseurs de l'Enfance à la Decathlon Arena – Stade Pierre-Mauroy. Initié par Mohamed Bouhafsi et la CNAPE, en partenariat avec la LFP, l'événement a réuni 216 enfants protégés autour d'un week-end sportif, tout en sensibilisant le public au 119 – Allô Enfance en Danger.



COLLOQUE « ET SI DEMAIN LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DISPARAISAIT ? »

Les 26 et 27 novembre à Paris, la CNAPE a organisé un colloque de politique-fiction sur l'avenir de la prévention spécialisée. Structuré en quatre actes, l'événement a mêlé analyses, projections et débats afin de faire émerger des pistes d'action concrètes.





NOUVELLE ÉDITION DU VADÉMÉCUM JURIDIQUE DES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL

La CNAPE et la Fédération nationale des lieux de vie et d'accueil ont publié une version actualisée du Vademécum juridique des lieux de vie et d'accueil. Cet outil pratique accompagne les professionnels dans l'application du cadre légal des LVA.

PUBLICATION « FAMILLES SOUS PRESSION : QUI LES SOUTIENT ? »

La CNAPE et VersLeHaut ont publié « Familles sous pression », un état des lieux des réalités familiales en 2025. Cette publication met en lumière l'intensification des fragilités rencontrées par les familles et appelle à une politique familiale renouvelée, centrée sur leurs besoins réels.



DÉCEMBRE

JOURNÉE DES PRÉSIDENTES

Le 2 décembre 2025 à Paris, la CNAPE a réuni les présidents et présidentes de son réseau pour une journée d'échanges et de réflexion consacrée aux enjeux de gouvernance et à l'avenir de la protection de l'enfance.



CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les 3 et 4 décembre, la CNAPE et la Fédération des CREAI ont organisé une conférence internationale réunissant experts, professionnels et personnes concernées de plusieurs pays. L'événement a croisé les regards et partagé les pratiques autour des grands enjeux de la protection de l'enfance.

LES 73 MESURES DE LA CNAPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Dans le cadre du projet de loi visant à refonder la protection de l'enfance, la CNAPE a publié 73 mesures pour renforcer l'ambition de la réforme et répondre à la crise profonde que traverse le secteur.

PUBLICATION SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

La CNAPE publie sa première note de positionnement sur l'usage de l'intelligence artificielle en protection de l'enfance, fruit d'un groupe de travail lancé en 2025 avec les associations adhérentes, pour accompagner les professionnels face à ces transformations.

LE RÉSEAU DE LA CNAPE



Créée en 1948 et reconnue d'utilité publique en 1982, la fédération regroupe le plus grand nombre d'associations dans le champ de la protection de l'enfance, renforçant ainsi sa légitimité tant sur le plan politique que technique.

LE PROJET FÉDÉRAL

174
associations
fondations et organismes
à but non lucratif

13
mouvements et
groupements

1
association nationale
d'usagers

22 experts

9 membres d'honneur

L'ORGANISATION COLLÉGIALE

Les adhérents de la CNAPE se répartissent en quatre collèges : les associations, fondations et organismes à but non lucratif, les mouvements, les associations nationales d'usagers et les experts.

En 2025, la fédération a rassemblé 174 associations membres réparties sur l'ensemble du territoire tant métropolitain qu'ultramarin.

Elle a compté, en outre, 13 mouvements adhérents : Adédom – la fédération du domicile, la Fédération Nationale des Centres Parentaux (FNCP), l'Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social (ANMECS), l'Association Nationale des Points Accueil-Ecoute Jeunes (ANPAEJ), l'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF), le Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (CNAEMO), le Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales (CNDPF),

la Fédération Nationale des Administrateurs Ad Hoc (FENAAH), la Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF), la Fédération des Espaces Santé Jeunes (FESJ), la Fédération Nationale des Lieux de Vie (FNLV), la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés (FN3S), l'Union Nationale des Acteurs du Parrainage de Proximité (UNAPP).

ATD Quart Monde représente le collège des associations nationales d'usagers.

22 personnes physiques et morales, reconnues dans leur domaine de compétence et ayant une expérience significative dans l'engagement associatif, composaient le collège des experts.

Enfin, un collège des membres d'honneur rassemble actuellement 9 personnes physiques ayant rendu des services notables à la fédération.

S'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de ses membres, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. Force de propositions, elle aspire à être incontournable sur l'ensemble des sujets relatifs à l'enfance et à la jeunesse.

LA GOUVERNANCE

LES INSTANCES STATUTAIRES DE LA CNAPE

L'assemblée générale

L'assemblée générale de la CNAPE s'est tenue le 23 mai 2025. Après avoir approuvé le procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mai 2024, l'assemblée générale a entendu le rapport moral du président et le rapport d'activité du directeur général. Elle a ensuite approuvé les comptes annuels, procédé à l'élection de la moitié des membres du conseil d'administration et renouvelé le mandat des commissaires aux comptes. Enfin, elle a voté le budget 2025 et fixé les barèmes de cotisations 2026 pour les différents collèges.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la CNAPE est composé, au maximum, de 25 membres : 16 d'entre eux au plus sont élus par le collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif, 6 par le collège des mouvements et groupements,

2 par le collège des experts et 1 par celui des associations nationales d'utilisateurs.

Le président du conseil d'orientation représente les délégués territoriaux.

En 2025, le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises, les 31 janvier, 14 mars, 22 mai, 23 mai, 27 juin, 17 octobre et 12 décembre. Le bureau, composé de 7 membres, assiste le président dans la prise de décisions intervenant entre les réunions du conseil d'administration ou en cas d'urgence. En 2025, il s'est réuni à six reprises, les 30 janvier, 27 février, 13 mars, 25 avril, 12 septembre et 21 novembre.

En parallèle de sa mission d'examen et de clôture des comptes de l'exercice 2024 et 2025, et de proposition du budget pour 2026, le conseil d'administration s'est prononcé sur les questions suivantes.



La note « Un cadre législatif structurant pour le placement éducatif à domicile : enjeux, limites et perspectives »

Le conseil d'administration a validé la note consacrée au placement éducatif à domicile (PEAD), alternative prometteuse entre le maintien en famille et le placement. Fragilisée par l'insuffisance du cadre législatif, récemment mise en lumière par une décision de la Cour de cassation, cette pratique nécessite une clarification juridique urgente. La note éclaire les enjeux, identifie les limites et opportunités du PEAD et formule des préconisations concrètes pour sécuriser sa mise en œuvre, protéger les droits des enfants et garantir sa pérennité dans une logique de régulation structurée.

La note « Agir sur la précarité pour protéger l'enfant »

Le conseil d'administration a validé la note co-élaborée avec le CNDPF, à la suite d'un travail collectif engagé au printemps 2024. Dans un contexte d'augmentation de la privation matérielle et sociale soulignée par l'INSEE, les travaux mettent en évidence les effets de la précarité sur le développement de l'enfant et l'éloignement croissant entre les familles concernées et les services de prévention. La note appelle à un réinvestissement fort dans la prévention primaire et universelle, notamment à travers les visites à domicile des PMI et un positionnement plus précoce des aides éducatives et budgétaires, afin d'éviter des interventions tardives et principalement curatives.

Le règlement intérieur des CNAPE territoriales

Le conseil d'administration a validé l'actualisation du règlement intérieur des CNAPE territoriales, adoptée par le conseil d'orientation dans le contexte de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de la fédération. Cette révision vise à garantir la cohérence des règles territoriales avec le cadre statutaire et à préciser certaines notions essentielles, notamment les missions et responsabilités du délégué départemental. Elle intègre également des évolutions déjà mises en œuvre dans la pratique afin de renforcer la lisibilité et l'efficacité de la représentation territoriale.

La note « Les traumatismes complexes : pour des institutions sensibles en protection de l'enfance »

Le conseil d'administration a validé la note consacrée aux traumatismes complexes vécus par les enfants protégés. Souvent précoces et répétés, ces traumatismes affectent durablement le développement et appellent des réponses institutionnelles adaptées. La contribution plaide pour des environnements sécurisants fondés sur une approche éducative sensible au trauma, et pour des politiques publiques cohérentes permettant de prévenir toute forme de revictimisation.

La désignation des présidences de commissions

Le conseil d'administration a désigné les présidences des commissions, à l'issue des propositions formulées par chacune d'elles :

- ▶ Commission Protection de l'enfance : Patricia Adam (réunion du 27 mars 2025),
 - ▶ Commission Réponses pénales : Maxime Zennou (réunion du 18 mars 2025),
 - ▶ Commission Médico-sociale : Muriel Bénard (réunion du 26 mars 2025).
- ▶ Bérengère Tailleux a été désignée présidente de la commission Vie associative lors du conseil d'administration du 31 janvier 2025.

La désignation des délégués territoriaux et départementaux

Le conseil d'administration a validé le processus de renouvellement des délégués territoriaux et départementaux conduit au printemps 2025, conformément aux statuts révisés et au règlement intérieur adopté.

Organisé simultanément sur l'ensemble des territoires, ce processus a permis de consolider le réseau, malgré quelques carences ayant nécessité un second appel à candidatures et l'organisation d'élections complémentaires. Les nouveaux élus, dont plusieurs entament leur premier mandat, exerceront leurs fonctions pour une durée de deux ans.

Le recueil d'amendements au futur projet de loi sur la protection de l'enfance

Le conseil d'administration valide le recueil d'amendements élaboré en vue du projet de loi annoncé sur la protection de l'enfance. Ces propositions ont vocation à être mobilisées en amont du dépôt du texte comme durant les débats parlementaires. En cas de report ou d'abandon du projet, ces

travaux pourront nourrir un plaidoyer dans la perspective des prochaines échéances nationales.

La note de positionnement sur le recours à l'intérim

Le conseil d'administration valide la note de positionnement relative au recours croissant à l'intérim en protection de l'enfance. Face à une situation devenue structurelle, la note souligne les effets délétères sur la continuité éducative, la stabilité des équipes et les coûts supportés par les structures. Elle alerte également sur l'essor d'acteurs privés lucratifs en gestion directe d'établissements. La fédération appelle à un encadrement législatif renforcé, à une réduction drastique du recours à l'intérim et à un choc d'attractivité des métiers du secteur. Parmi les propositions figurent le plafonnement des coûts, l'interdiction du lucratif, le renforcement des contrôles et le développement de solutions alternatives.

Le vade-mecum juridique des lieux de vie et d'accueil

Le conseil d'administration valide le vade-mecum juridique des lieux de vie et d'accueil, élaboré en lien avec la Fédération Nationale des Lieux de Vie et d'Accueil. Ce document actualise les références législatives et réglementaires applicables et propose des repères clairs, de l'autorisation à la cessation d'activité. Il vise à sécuriser l'exercice professionnel sur les territoires et à rendre lisible la spécificité du « vivre avec ».

Le conseil d'orientation

Le conseil d'orientation de la CNAPE est un organe consultatif placé auprès du conseil d'administration de la fédération. Composé de l'ensemble des délégués territoriaux, il joue un rôle essentiel dans l'analyse des enjeux du secteur et la remontée des préoccupations locales. Sa mission principale est de contribuer à l'élaboration des orientations politiques de la CNAPE afin d'influencer les décisions stratégiques nationales. Le président du conseil d'orientation est membre de droit du conseil d'administration, garantissant ainsi un lien direct entre les travaux du conseil et les décisions fédérales. En 2025, le conseil d'orientation a poursuivi ses travaux en mettant l'accent sur les enjeux stratégiques et politiques de la protection de l'enfance. Il s'est réuni à deux reprises, le 7 février et le 8 décembre.

Lors de la séance du 7 février, le conseil d'orientation a validé une mise à jour du règlement intérieur des CNAPE territoriales, en cohérence avec l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de la CNAPE. Cette révision, validée par le conseil d'administration, vise à garantir la conformité et l'harmonisation du fonctionnement territorial avec le cadre statutaire national. Le règlement précise l'organisation et le fonctionnement des instances territoriales et départementales : composition, missions, modalités d'organisation, processus de désignation des délégués, ainsi que leurs interactions. Il encadre également les liens entre les adhérents et la gouvernance nationale afin d'assurer un fonctionnement cohérent et efficace sur l'ensemble du territoire.

Les principales évolutions portent sur :

- ▶ des ajustements terminologiques (régions devenant territoires, évolution des appellations des fonctions) ;
- ▶ l'intégration des modifications statutaires (durée des mandats, participation du président du conseil d'administration au conseil d'orientation, consultation pour les nouvelles adhésions) ;
- ▶ un allègement des contraintes administratives ;
- ▶ une clarification du rôle des administrateurs ;
- ▶ une définition plus précise des missions du délégué départemental et de ses interactions avec le délégué territorial ;
- ▶ l'intégration formelle des délégués départementaux ;
- ▶ des précisions sur les modalités d'élection, avec la possibilité de vote en ligne ;
- ▶ l'ajout de dispositions en cas de démission ou de vacance de poste.

Lors de la réunion du 8 décembre, les délégués territoriaux ont exprimé le souhait d'instaurer un rythme binaire pour les séminaires à compter de 2026 :

- ▶ un séminaire des délégués territoriaux au premier trimestre ;
- ▶ un séminaire commun administrateurs/délégués territoriaux en septembre.

Ce décalage impliquerait une réorganisation du calendrier du conseil d'administration : report de la réunion de juillet en septembre et ajustement de celle prévue le 16 octobre, devenue trop rapprochée. Cette réorganisation doit néanmoins respecter l'obligation statutaire d'au moins six réunions annuelles du conseil d'administration.

La note de positionnement sur l'utilisation de l'intelligence artificielle

Le conseil d'administration a validé la note de positionnement consacrée à l'utilisation de l'intelligence artificielle en protection de l'enfance. Issue d'un travail associant adhérents et conseillers techniques, elle identifie les opportunités offertes par ces outils, appui rédactionnel, gain de temps, soutien à la réflexion, tout en alertant sur les risques éthiques, juridiques et humains : confidentialité, standardisation des écrits, déshumanisation de la relation, dépendance aux acteurs privés.

LES INSTANCES PUBLIQUES DE CONSULTATION NATIONALES AUXQUELLES PARTICIPE LA CNAPE

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

La CNAPE siège aux assemblées plénières du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), dont elle est membre depuis sa création.

En son sein, elle participe aux travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence, une des trois chambres de cette instance. En 2025, le rapport « L'aide et le soin aux enfants et adolescents en pédopsychiatrie et santé mentale », complément du rapport « Quand les enfants vont mal, comment les aider » a été publié.

En parallèle, des travaux relatifs à la santé et à la santé mentale de l'enfant dans le cadre d'une saisine de l'HCAAM relative au « redressement de la sécurité sociale ».

Le Conseil national de la protection de l'enfance

Suite à la publication au Journal officiel du 7 juin 2023 de l'arrêté portant désignation des membres du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), la CNAPE conserve quatre sièges au sein de cette instance. Ces sièges sont répartis comme suit : titulaires, Didier Tronche, Pierre-Alain Sarthou, Patricia Adam et Cathy Blanc-Chardan ; suppléants, Marie-Pierre Auger, Lorette Privat, Michel Cherville et Nicolas Maigne.

Didier Tronche est également membre du bureau du CNPE.

La fédération a activement participé à l'élaboration des avis relatifs à :

- ▶ L'article 2 de la loi n° 2025-568 du 23 juin 2025 visant à renforcer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents
- ▶ L'article 1 du projet de loi « Sanction utile, rapide et effective » (PJSURE)
- ▶ Le projet de décret en Conseil d'État relatif à l'extension du dispositif de contrôle des antécédents judiciaires des personnes intervenant auprès des personnes âgées et handicapées.
- ▶ Le projet d'arrêté relatif au parcours coordonné renforcé « enfance protégée ».
- ▶ Le projet de décret relatif à la modification des missions et de la composition des commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle
- ▶ Le projet de décret relatif aux villages d'enfants
- ▶ Le projet de décret relatif à l'accueil des enfants de moins de trois ans confiés au titre de la protection de l'enfance en



pouponnière ou en établissement social et médico-social.

Le groupement France Enfance Protégée

Le Groupement d'intérêt public (GIP) « France Enfance Protégée », opérationnel depuis son Assemblée générale du 5 janvier 2023, a été créé en vertu de la loi du 7 février 2022. La CNAPE, membre du collège des associations, occupe un siège au conseil d'administration, avec son directeur général comme



représentant, et assume le rôle de coordinatrice du collège, désignée par les associations paires.

Ce GIP assure la coordination des pratiques à l'échelle nationale, gère divers conseils et agences, et exerce les missions de l'Agence française pour l'adoption, du Service national d'appel téléphonique pour l'enfance en danger (119), de l'Observatoire national de la protection de l'enfance.

e Haut Conseil du travail social

Le Haut Conseil du travail social (HCTS) est une instance consultative placée auprès du ministre chargé des Affaires sociales. Il éclaire les pouvoirs publics sur les enjeux du travail social et du développement social, formule des avis et recommandations, et contribue à l'élaboration de repères communs en matière d'éthique, de déontologie et de pratiques professionnelles. En 2025, les travaux du Haut Conseil du travail social (HCTS) s'inscrivent dans la mise en œuvre de sa feuille de route 2024-2026, destinée à rendre opérationnelles les recommandations du Livre blanc du travail social. En janvier puis avril 2025, le HCTS a alerté sur l'urgence d'un plan d'action en

faveur de l'attractivité, de la reconnaissance et des conditions d'exercice du travail social, notamment à travers le vœu puis la motion « Pour un travail social à la hauteur des défis sociétaux : agir maintenant ! ». Les travaux récents du HCTS, suivis par la CNAPE, portent notamment sur l'articulation entre accès aux droits et accompagnement, la prospective du travail social à horizon 2030-2050, la valorisation du travail social auprès des élus, du grand public et des futurs professionnels, ainsi que l'élaboration de repères éthiques et déontologiques communs aux acteurs du travail social et de l'intervention sociale. Ces livrables ont été discutés et adoptés lors de l'assemblée plénière du 9 décembre 2025, dans le cadre de la feuille de route 2024-2026.

En 2026, les travaux du HCTS se poursuivent autour de l'examen de productions complémentaires relatives à l'évolution des organisations par un encadrement différent et à la formation continue des travailleurs sociaux, tandis que la deuxième mandature du HCTS doit s'achever au second semestre 2026.

La CNAPE a contribué à ces réflexions, notamment dans le prolongement des groupes de travail liés au Livre blanc et à l'opérationnalisation de ses mesures, en particulier sur les enjeux de formation.

La Haute Autorité de Santé

La Haute Autorité de santé (HAS) est une autorité publique indépendante intervenant notamment dans le champ social et médico-social, où elle élabore des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et pilote le dispositif national d'évaluation de la qualité des ESSMS.

En 2025, la HAS a poursuivi le déploiement de la réforme de l'évaluation, avec la publication sur Qualiscope des premiers rapports d'évaluation de plus de 12 000 ESSMS. Cette évolution soulève des enjeux importants pour la protection de l'enfance, notamment sur l'interprétation du référentiel, la cotation, les écarts entre évaluateurs et les effets de comparaison entre secteurs. La HAS a également renforcé ses espaces de dialogue avec les acteurs du secteur. La CNAPE a participé au comité de concertation sur la qualité des ESSMS, au nouveau comité de concertation « protection de l'enfance » de la HAS, ainsi qu'au comité national de suivi de l'évaluation mis en place par la HAS et la DGCS.

Dans ce contexte, la CNAPE a lancé en 2025 un groupe de travail

« Qualité » pour 2025-2026 afin de recueillir les retours de ses adhérents, soutenir l'appropriation du référentiel et porter des propositions d'adaptations auprès de la HAS et des pouvoirs publics. Ce travail porte notamment sur les critères difficiles à appliquer, la cotation « non concerné », les modalités de publication des résultats et la prise en compte des spécificités de la protection de l'enfance.

Le Conseil National de l'Organisation Sanitaire et Sociale

Le Conseil National de l'Organisation Sanitaire et Sociale (CNOSS) est une instance consultative composée d'une section sanitaire et d'une section sociale. Cette dernière, dont la CNAPE est membre, est compétente pour donner un avis sur les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des

établissements et services sociaux et médico-sociaux, et sur leurs problèmes communs. Elle est également chargée d'une mission générale d'évaluation et de réflexion sur des propositions relatives aux priorités d'action sociale et médico-sociale.

Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

Membre du troisième collège, qui réunit les représentants d'associations agissant dans le champ du handicap, du CNCPH, la CNAPE a pleinement participé aux travaux de cette instance, particulièrement à travers les séances plénières et la commission Éducation scolarité.

Concernant les enfants et les jeunes en situation de handicap, la commission Éducation scolarité a porté des travaux relatifs à l'évaluation des pôles d'appui à la scolarité, aux dispositifs d'autorégulation ou encore aux aménagements nécessaires en faveur des étudiants en situation de handicap, à l'engagement de la jeunesse handicapée ou encore la rentrée scolaire.

En plus de son activité habituelle, l'année 2025 été marquée par l'anniversaire de la loi du 11 février 2005.

Les comités d'entente et de liaison de la protection de l'enfance du Défenseur des droits

Deux fois par an, la CNAPE participe à cet espace de dialogue et de réflexion réunissant le Défenseur des droits et les organisations de la société civile. Les réunions permettent de partager les actualités et les préoccupations des acteurs de terrain, de présenter les travaux et les positions des membres du

comité. Les échanges favorisent les réflexions sur les réformes à porter et les actions à conduire.

LES CNAPES TERRITORIALES

18
délégations territoriales

8
délégués départementaux

1225 heures
de bénévolat valorisées

115 participations
à des instances territoriales
(ARS, PJJ, CAP, ODPE,
CDPE)

28 rencontres territoriales
et départementales
organisées

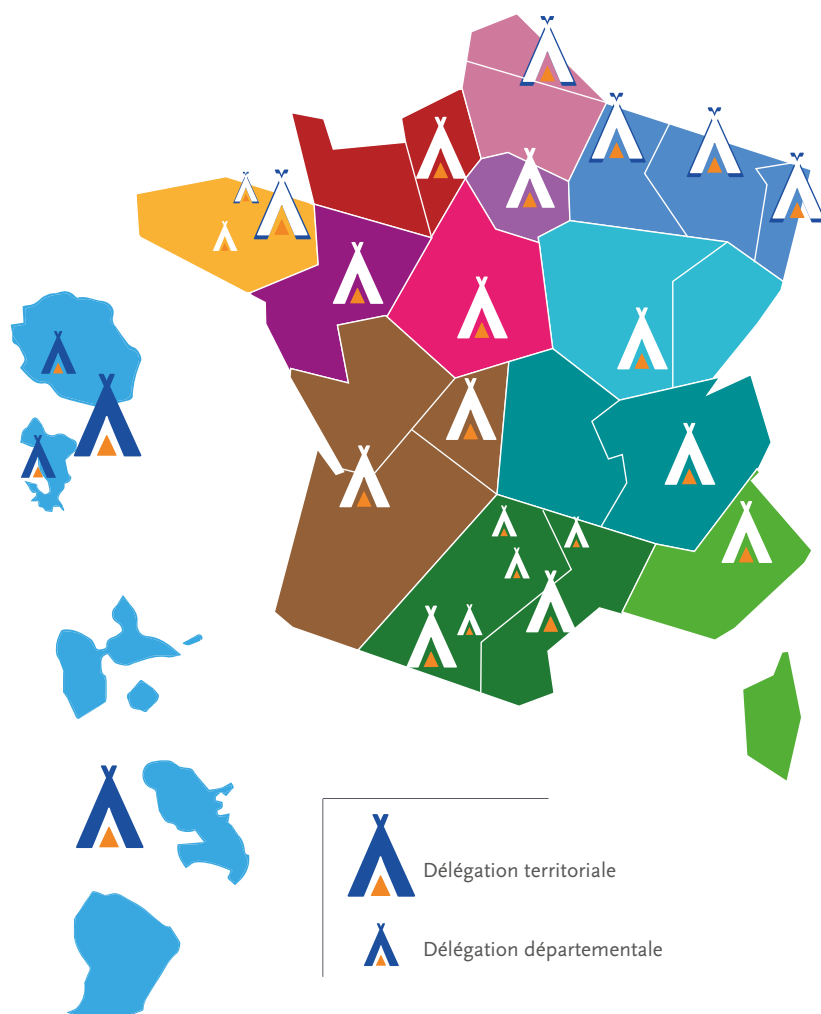
6 évènements territoriaux
organisés

3 séminaires organisés
(deux conjoints avec l'équipe
nationale, 1 avec le CA)

Retrouvez les
coordonnées des
délégués territoriaux
et départementaux
en page 61

La CNAPE s'appuie sur un réseau dynamique de délégations territoriales et départementales pour déployer ses actions et représenter les intérêts de ses adhérents au plus près des réalités locales. Ces structures décentralisées jouent un rôle clé dans le développement de la fédération et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

En 2025, ces délégations ont renforcé cette dynamique de réseau en favorisant la concertation, le partage d'expériences et la mobilisation collective entre les différents adhérents de la fédération.



Dans le cadre du renouvellement des mandats 2025-2027 des délégués territoriaux et départementaux, plusieurs évolutions sont à souligner.

Cinq délégations territoriales, Antilles-Guyane, Normandie, Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Aquitaine, sont désormais conduites par des délégués territoriaux exerçant leur premier mandat.

La structuration territoriale se renforce avec la création de quatre délégations départementales : deux en Bretagne (Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor) et deux dans l'Océan Indien (Mayotte et La Réunion).

Trois territoires sont désormais dotés de délégations départementales : Midi-Pyrénées, Bretagne et Océan Indien.

La composition de cette nouvelle organisation a été présentée aux administrateurs lors du séminaire des 26 et 27 juin, puis validée par le conseil d'administration.

Les séminaires occupent une place centrale dans la vie du réseau CNAPE, offrant des espaces de réflexion, d'échange et de co-construction entre délégués territoriaux et l'équipe nationale.

Ces moments visent également à soutenir les délégués, en valorisant leurs retours d'expérience et en leur fournissant des outils, et à renforcer les synergies interterritoriales.

Ils favorisent également un dialogue ouvert, adapté aux spécificités de chaque territoire, pour nourrir une vision partagée et renforcer le réseau CNAPE.

LA VIE DES DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

NORMANDIE

L'année 2025 a été marquée par une transition importante au sein de la délégation territoriale de Normandie, avec la passation entre Jean-Pierre Mahier, délégué territorial depuis 2019, et Isabelle Colly-Favré, élue en mai 2025.

Lors de la CNAPE territoriale du 13 juin, cette transmission a permis de revenir sur six années d'animation dynamique : organisation régulière de rencontres, journées d'étude rassemblant de nombreux acteurs et développement de mobilisations collectives autour de la protection de l'enfance.

La CNAPE salue l'investissement constant de Jean-Pierre Mahier, dont l'action a contribué à renforcer la visibilité de la CNAPE et l'implication des adhérents normands dans les travaux territoriaux.

HAUTS-DE-FRANCE

En 2025, la délégation des Hauts-de-France a poursuivi son engagement historique au sein du collectif interfédéral COMEHD, consacré à la défense des métiers du « prendre soin ».

Elle s'est également fortement mobilisée dans le cadre du mouvement national des



« 400 000 », aux côtés des associations, personnes accompagnées et organisations syndicales.

Ce collectif a préparé une journée d'étude régionale prévue le 20 janvier 2026 sur le thème : « Penser et sécuriser le parcours de l'enfant », ouvrant une dynamique de coopération appelée à se renforcer dans les années à venir.

LANGUEDOC ROUSSILLON

L'année 2025 a été rythmée par deux enjeux majeurs : la fin du dispositif PAED (SAPMN) et la mobilisation liée aux « 400 000 ». Une première journée de travail, organisée avec l'URIOPSS le



CNAPE territoriale à Toulouse, 18 et 19 septembre 2025

14 février, a permis d'échanger largement sur les préoccupations liées au PEAD.

La mobilisation de Toulouse a constitué un temps fort, réunissant près de 600 personnes grâce à un travail partenarial impliquant l'ensemble des fédérations régionales.

La délégation a également poursuivi sa participation à l'Urban Trail de Béziers, où les kakémonos sur les besoins fondamentaux ont été présentés au public.

La CNAPE territoriale de juillet a été intégralement consacrée au PEAD, suivie de rencontres avec la Direction Enfance Famille de l'Hérault pour porter une

position commune en faveur du maintien des SAP comme modalité d'hébergement à partir des MECS.

La première rencontre de 2026 portera sur la responsabilité des gouvernances.

LIMOUSIN POITOU-CHARENTE

La délégation LPC s'est réunie à quatre reprises en 2025, complétées par une visioconférence thématique. Les travaux ont principalement porté sur :

- le soutien aux dirigeants associatifs dans leurs relations avec les autorités de tarification, dans un contexte financier très tendu ;

- l'articulation entre orientations nationales et réalités locales, notamment face au décalage entre ambitions législatives et contraintes territoriales ;
- les besoins fondamentaux des enfants et le pilotage des projets personnalisés, avec présentation de plusieurs fiches techniques CNAPE ;
- la représentation dans les différentes instances départementales et régionales, appuyée par un travail interfédéral étroit (FN3S, URIOPSS, Citoyens & Justice).

Deux réunions ont été ouvertes à des structures non adhérentes, témoignant de l'attractivité croissante de la délégation.

PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

En 2025, la CNAPE PACA a poursuivi une dynamique territoriale active, centrée sur l'animation du réseau associatif régional et le renforcement des liens institutionnels. L'année a notamment été marquée par l'organisation d'une rencontre territoriale CNAPE à l'occasion d'une table ronde accueillant une députée, initiative qui a permis de favoriser les échanges entre acteurs de la protection de l'enfance et représentants nationaux. Cette rencontre, organisée dans un cadre partenarial avec une association locale, illustre la capacité de la CNAPE PACA à s'inscrire dans des espaces de dialogue ouverts, au-delà des seuls cercles strictement fédératifs, tout en valorisant la parole des territoires. Elle a également permis de maintenir une visibilité politique des enjeux de la protection de l'enfance en région PACA.

Plus largement, l'activité 2025 de la CNAPE PACA s'est inscrite dans une logique de coopération, de soutien aux dynamiques locales et de contribution aux travaux nationaux de la fédération, en lien étroit avec le siège et les référents nationaux.

AQUITAINE

L'année 2025 a été marquée par la prise de fonction de Martine Gibert comme nouvelle déléguée territoriale. Une première rencontre, organisée en décembre et réunissant les associations girondines, a permis de relancer une dynamique régionale dans un contexte départemental très tendu.

Cette année a été particulièrement difficile pour la Gironde, en raison d'un déficit budgétaire départemental ayant eu un fort impact sur les associations locales. Lors de cette rencontre, l'actualité du département a été au cœur des échanges, notamment la restructuration de l'offre en protection de l'enfance et les conséquences financières pour les associations.

Les participants ont analysé les articles du Sud-Ouest retraçant l'historique de la crise depuis 2022, les positions controversées du président du conseil départemental, la mise sous contrôle du budget départemental par la Cour régionale des comptes, et la nécessité d'économies supplémentaires, notamment pour l'ASE en 2026.

De nouvelles réunions, réunissant un plus grand nombre d'adhérents, sont prévues courant 2026 afin de poursuivre cette dynamique territoriale.

BRETAGNE

Le premier semestre 2025 a été largement consacré à l'organisation et à la mobilisation des « 400 000 » le 15 mai 2025. Les acteurs bretons se sont fortement impliqués dans la préparation de ces temps de mobilisation, en lien avec les autres fédérations et partenaires associatifs du territoire. Cette dynamique collective a permis de structurer la participation régionale et de sensibiliser largement les professionnels et les associations aux enjeux portés par le mouvement des « 400 000 ». Le 15 mai, près de

1 000 personnes se sont rassemblées à cette occasion devant le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine, témoignant d'un engagement important des acteurs de la protection de l'enfance et d'une volonté partagée de porter ces enjeux dans l'espace public.

La création de postes de délégués territoriaux sur les départements 22 et 35 a renforcé la dynamique locale, accompagnée d'une progression des adhésions. Les fermetures et réductions budgétaires sur les dispositifs d'accueil de jour et le caractère vertical des conseils départementaux ont constitué les principales difficultés rencontrées.

Le collectif territorial est resté actif avec trois réunions en 2025 et la participation à la journée URIOPSS/CNAPE, favorisant un élan de solidarité et une coopération efficace avec les autres fédérations.

MIDI-PYRÉNÉES

En 2025, l'instance territoriale Midi-Pyrénées s'est réunie à quatre reprises. Ces rencontres témoignent d'une dynamique locale particulièrement engagée, avec une participation importante des adhérents à chaque réunion.

Ces temps de travail constituent de véritables espaces d'échanges entre les acteurs du territoire. Les participants restent attentifs aux problématiques rencontrées par chacune des associations et veillent à partager leurs expériences, leurs analyses et leurs pistes de solutions. Cette instance favorise ainsi un réel esprit de solidarité entre les membres, qui se soutiennent

Les 400 000

MOBILISATION NATIONALE!

JEUDI 15 MAI 2025



mutuellement face aux enjeux et aux difficultés rencontrées dans le secteur de la protection de l'enfance.

STRASBOURG

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'année 2025 a été marquée par la nomination d'un nouveau délégué territorial, Salah Hamdaoui, ouvrant des perspectives prometteuses pour relancer la dynamique régionale. Dès sa prise de fonction, il a organisé une première rencontre en novembre 2025 réunissant deux associations adhérentes. Cette réunion a constitué le point de départ d'une nouvelle dynamique territoriale, fondée sur le dialogue, le partage d'expériences et le renforcement des liens entre les acteurs.

BORDEAUX



LILLE



Les adhérents ont manifesté un réel intérêt pour ces temps d'échanges, avec une volonté de mieux communiquer entre eux et de s'entraider face aux enjeux du secteur. Plusieurs rencontres sont d'ores et déjà envisagées pour l'année 2026.



Par ailleurs, le délégué territorial Bourgogne–Franche-Comté s'est rapproché de son homologue du Centre-Val de Loire afin de réfléchir conjointement à des actions communes, notamment pour renforcer la visibilité de la CNAPE et mobiliser de nouveaux adhérents sur ces territoires.



ANTILLES GUYANE

2025 a vu la prise de fonction de Malissa De la Cruz comme nouvelle déléguée territoriale. Très engagée, elle souhaite développer les relations avec les partenaires institutionnels et s'appuyer sur son réseau pour renforcer la dynamique territoriale de la CNAPE dans la région. Dans cette perspective, une visite de la CNAPE sur le territoire de la Guadeloupe est prévue en 2026. Elle permettra notamment de présenter officiellement la nouvelle déléguée territoriale aux partenaires institutionnels et de renforcer les liens entre les associations adhérentes.



Par ailleurs, une réflexion est engagée sur la création de délégations départementales afin d'assurer une présence plus structurée et plus active sur l'ensemble du territoire, notamment en Martinique et en Guyane. Cette organisation vise à renforcer l'ancrage local de la CNAPE et à favoriser la mobilisation des acteurs de la protection de l'enfance.



LES ACTIONS ET TEMPS FORTS DE LA CNAPE



RENFORCER LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES AU SERVICE DES ENFANTS ET JEUNES PROTÉGÉS

En 2025, la CNAPE a poursuivi son action pour améliorer l'accompagnement des enfants et jeunes vulnérables, renforcer la mise en œuvre et la lisibilité des politiques de protection de l'enfance, et favoriser la coordination des acteurs, tout en alimentant le plaidoyer auprès des décideurs et en accompagnant l'évolution des pratiques professionnelles.

Ces actions s'inscrivent dans une logique de continuité et de coopération, visant à mieux comprendre les besoins des enfants et jeunes, à soutenir les professionnels et institutions dans leurs interventions, et à garantir des réponses adaptées aux situations complexes, notamment en matière de violences, de traumatismes ou de sortie des dispositifs de protection.

LES ACTIONS 2025

LE RENFORCEMENT DES CADRES D'INTERVENTION EN PROTECTION DE L'ENFANCE

L'actualisation du cadre de référence des lieux de vie et d'accueil

La CNAPE a poursuivi et structuré son partenariat avec la Fédération nationale des lieux de vie et d'accueil (FNLV) autour d'un objectif central : sécuriser et actualiser le cadre de référence des lieux de vie et d'accueil, tout en préservant ce qui fait leur spécificité dans le paysage de la protection de l'enfance. Cette collaboration a abouti à l'élaboration, avec l'appui des adhérents, d'un vadémécum juridique mis à jour, conçu comme une « seconde génération » d'un premier guide publié en 2007, et pensé pour rester évolutif au fil des pratiques et des évolutions législatives.

Le vadémécum vise d'abord à moderniser un socle commun de compréhension et d'appropriation du droit applicable aux lieux de vie et d'accueil. Il réaffirme l'existence d'un cadre juridique propre et apporte un appui opérationnel, dans un contexte où les réponses en protection de l'enfance tendent à se normaliser.

À ce titre, il remet au centre les fondamentaux qui caractérisent les lieux de vie et d'accueil : le « vivre avec », la vie partagée et l'engagement des permanents, en tant que dimensions structurantes

du projet d'accueil, et pas comme de simples modalités organisationnelles.

Enfin, ce travail s'inscrit explicitement dans une logique de dialogue continu avec les Conseils départementaux. L'enjeu est double : d'une part, permettre une meilleure lisibilité des lieux de vie et d'accueil (leurs principes, leurs exigences, leurs repères) auprès des décideurs et des services prescripteurs ; d'autre part, soutenir une articulation plus sécurisée entre le cadre réglementaire, les pratiques professionnelles et les attentes institutionnelles. Le vadémécum est ainsi présenté comme un cadre de référence vivant, appelé à accompagner les évolutions du secteur et à soutenir la qualité des accueils dans la durée.

La sécurisation juridique du placement éducatif à domicile

Le placement éducatif à domicile est une innovation de terrain, pensée comme un dispositif hybride entre l'action éducative en milieu ouvert et le placement. Une évolution jurisprudentielle de la Cour de cassation a créé une insécurité juridique et opérationnelle. Pour sortir de cette impasse, la CNAPE a défendue, dans sa publication d'avril 2025 « Plaidoyer pour une mesure d'accompagnement intensifié au domicile de l'enfant – AIDE », une solution alternative visant à garantir la continuité et l'efficacité des interventions, à clarifier sa place dans l'architecture des mesures de protection de l'enfance

et à stabiliser l'action des professionnels au bénéfice des enfants concernés.

La structuration des interventions au domicile de l'enfant

Dans le prolongement de son document d'orientation de 2024, la CNAPE a produit le document « Les mesures et pratiques professionnelles au domicile de l'enfant et de sa famille : une base pour innover ».

Ce texte propose des repères communs pour rendre plus lisibles, coordonnées et efficaces les interventions menées au domicile, à destination des professionnels, des responsables associatifs et des décideurs départementaux.

Le document propose une lecture structurée de l'intervention à domicile à partir des besoins de l'enfant et d'une logique de parcours. Il insiste sur des exigences de méthode et sur la nécessité d'un maillage partenarial territorial pour éviter ruptures et redites. Ce travail met aussi en avant une « boussole des parcours » articulant participation des enfants et des parents, référence de parcours et désinstitutionnalisation, tout en pointant des freins persistants (inégalités territoriales, cloisonnements, tensions organisationnelles, pénurie de professionnels, soutenabilité financière) qui limitent la généralisation de pratiques reconnues.

Le renforcement du cadre législatif des autorisations des séjours de rupture

La CNAPE a participé à un groupe de travail préparatoire au prochain projet de loi relatif à la protection de l'enfance, centré sur le régime d'autorisation et les séjours de rupture. Les échanges ont notamment porté sur les limites actuelles du régime de déclaration prévu par le Code de l'action sociale et des familles, jugé insuffisamment protecteur au regard des exigences de contrôle et de qualité des prises en charge. Une évolution vers un régime d'autorisation explicite a été discutée, ainsi que la nécessité de définir et sécuriser davantage les séjours de rupture au niveau législatif.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET LA COOPÉRATION AU SERVICE DES DROITS DE L'ENFANT

Un plaidoyer pour le soutien à la parentalité

Alors que la crise démographique et sociale pèse de plus en plus sur les familles, le soutien à la parentalité est au cœur d'une nouvelle publication de Vers Le Haut, élaborée en partenariat avec la CNAPE dans le cadre d'un groupe de travail dédié. Intitulé « Familles sous pression, qui les soutient ? ». Ce livret propose, à partir de données récentes et de témoignages, un tableau sans fard des réalités familiales en 2025 : montée des fragilités mais aussi solidités et solidarités de proximité auxquelles les parents continuent de s'adosser.

Du fait des injonctions adressées aux parents et le désengagement progressif des pouvoirs publics, la publication plaide pour une politique familiale et éducative

recentrée sur les ressources et les besoins des familles, où la qualité des liens compte autant que la composition du foyer.

La coopération au service des droits de l'enfant

La CNAPE est intervenue lors de la journée annuelle des droits de l'enfant organisée par la Sauvegarde 93, à l'occasion de l'anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. La matinée a été consacrée à un forum des partenaires, visant à nourrir les coopérations au service de l'effectivité des droits de l'enfant. Deux tables rondes ont ensuite été proposées aux salariés, dont une dédiée aux conférences familiales pour laquelle la CNAPE a pris part aux côtés d'un temps d'échanges sur le croisement des savoirs et des pratiques. L'après-midi s'est orientée vers la participation des enfants et adolescents accompagnés, avec des animations portées par les Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Enfant et le Fonds des Nations unies pour l'enfance.

L'OPTIMISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES PARCOURS COORDONNÉS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

La structuration des systèmes d'information

Durant l'année 2025, la CNAPE a participé au comité stratégique consacré aux systèmes d'information afin d'améliorer la qualité des données en protection de l'enfance et mieux structurer les échanges d'information autour de l'enfant et de sa famille.

LA CONSOLIDATION DES RÉPONSES AUX VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

La participation au Groupe d'observation de la protection des enfants contre les violences (GOPEV)

En 2025, la CNAPE a poursuivi son investissement dans le Groupe d'observation de la protection des enfants contre les violences (GOPEV), un collectif interassociatif qui réunit six organisations (Fondation pour l'Enfance, CNAPE, L'Enfant Bleu, La Voix De l'Enfant, Enfance et Partage, Conseil français des associations pour les droits de l'enfant) et qui vise à produire des données et des analyses sur les violences faites aux enfants, ainsi qu'à suivre l'effectivité des politiques publiques sur le sujet.

Un cycle de travail collectif de 18 mois et la participation à la présentation d'un rapport d'étape, a permis l'élaboration d'un objectif clairement formulé : mieux comprendre les situations et mieux suivre les actions de prévention, de repérage et de traitement. Ce travail s'articule aussi avec la logique de suivi du Plan gouvernemental 2023-2027 de lutte contre les violences faites aux enfants, que le collectif indique vouloir documenter dans la durée.

Le rapport intermédiaire mentionne les leviers mis en avant :

- Renforcer des dispositifs d'« aller vers » pour réduire les angles morts, côté familles comme côté professionnels (repérage plus précoce, accès simplifié aux ressources, appui de proximité)

- ▶ Consolider la prévention et l'accompagnement à la parentalité, avec une logique de soutien plutôt que d'intervention tardive
- ▶ Renforcer les dispositifs de contrôle des antécédents, comme levier de sécurisation des environnements fréquentés par les enfants
- ▶ Mieux évaluer les dispositifs existants pour pouvoir piloter (indicateurs, retours terrain, comparabilité, suivi dans le temps)
- ▶ Consolider la gouvernance des politiques de l'enfance, parce que sans responsabilités claires et sans pilotage, les mesures restent fragmentées et inégales selon les territoires.



L'outillage des professionnels pour le repérage et le signalement des violences

Depuis plus d'un an, la CNAPE participe au comité de pilotage mené par l'association Contre les violences sur mineurs dont le projet est de concevoir une mallette pédagogique de sensibilisation au repérage et au signalement des violences dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux de la protection de l'enfance. Dans ce cadre, un rapport de recherche sur le repérage et le signalement des violences concernant des enfants accueillis en établissements et services sociaux et médico-sociaux a été présenté fin 2025. Il se distingue par trois apports : une comparaison de trois secteurs (médico-social, protection de l'enfance, protection judiciaire de la jeunesse), une analyse croisée des points de vue des jeunes et des professionnels, et des pistes opérationnelles d'outillage, notamment pour renforcer le repérage précoce et systématique des violences.

La prise en compte des traumatismes complexes dans l'accompagnement

Dans le cadre de sa commission « Protection de l'enfance », la CNAPE a élaboré et publié en 2025 un document de référence pour aider les acteurs de la protection de l'enfance à traduire les connaissances sur les traumatismes complexes et leurs conséquences concrètes pour l'accompagnement. Le fil conducteur est de déplacer le regard du symptôme à l'aide au quotidien : comprendre que certaines réactions peuvent être des manifestations d'adaptation à des vécus répétés de violence, d'insécurité ou de négligence, et non des conduites « volontaires » à corriger.

Le texte met surtout l'accent sur l'enjeu institutionnel, à savoir la construction d'institutions sensibles au trauma. Cela renvoie à des conditions très pratiques dans les établissements et services : sécurité émotionnelle, cadre prévisible, pratiques

individualisées, continuité et stabilité quand c'est possible, et accompagnement des professionnels dans un changement de culture, pour éviter des réponses iatrogènes.

Ce point porte implicitement une conséquence majeure pour l'action : on ne peut pas attendre des seuls établissements et services qu'ils « fassent mieux » à moyens et organisations inchangés. La CNAPE documente la nécessité de conditions de mise en œuvre et d'une cohérence interinstitutionnelle réelle, car les traumatismes complexes imposent une continuité de réponses, là où les parcours restent souvent fragmentés. Sur le versant thérapeutique, les recommandations internationales rappellent l'importance d'une évaluation et d'une coordination d'accompagnements adaptés, et d'interventions validées quand un trouble de stress post-traumatique est constitué, y compris chez l'enfant et l'adolescent.

Ce projet porte sur la nécessité de consolider un état des lieux : mieux connaître et cartographier les systèmes départementaux existants, analyser leur interopérabilité avec l'écosystème (établissements et services sociaux et médico-sociaux, justice, santé, maison départementale des personnes handicapées), et intégrer l'ensemble de la chaîne de circulation de l'information, de l'évaluation au suivi des mesures, en passant par les décisions administratives et judiciaires et les échanges entre professionnels.

Le développement des parcours coordonnés renforcés

La CNAPE a participé au groupe de travail DGCS sur le regroupement et la pérennisation des programmes Pégase et Santé protégé. Sous le nouveau vocable Parcours coordonnés renforcés - PCR (publication des arrêtés début 2026), les deux programmes sont réunis en vue de la généralisation d'un parcours unique santé pour les enfants accompagnés et accueillis en protection de l'enfance. L'essentiel des deux projets sont sauvegardés ; de fortes interrogations ont été exprimées quant aux tarifs prévus pour chaque praticien nettement en dessous des tarifs initiaux Pégase et Santé protégé.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS SORTANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le suivi des jeunes majeurs au sein du groupe de travail dédié

Le groupe de travail relatif aux jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance à la majorité a abordé plusieurs thématiques en 2025. Il a notamment analysé la situation des jeunes majeurs et déploré la

dégradation des conditions d'accompagnement et le manque d'application des dispositions de la loi du 7 février 2022 et de ses décrets concernant les jeunes majeurs. Il a ainsi permis d'alimenter le plaidoyer de la CNAPE sur ces questions.

Le plaidoyer et les études du collectif Cause Majeur !

Le collectif Cause Majeur !, dont la CNAPE est membre, a poursuivi ses travaux de plaidoyer en faveur des jeunes majeurs.

Il a notamment réalisé une étude intitulée « Les vies de Paul » qui imagine trois trajectoires de vies possibles pour Paul, personnage fictif, jeune majeur sortant des dispositifs de protection de l'enfance. Elles mettent en lumière les coûts évités par la société lorsqu'elle accompagne les jeunes majeurs jusqu'à leur insertion pleine et entière.

Le collectif a également renouvelé son enquête annuelle sur l'effectivité de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 7 février 2022 concernant les jeunes majeurs. Cette année encore, force est de constater que leur accompagnement reste largement insuffisant au regard des besoins et que de nombreuses dispositions de la loi ne sont toujours pas appliquées, voire sont méconnues des professionnels.

À la suite de la publication des résultats de l'étude, le collectif a organisé le 6 février 2025, en lien avec Perrine Goulet, Présidente de la Délégation aux Droits des Enfants, un petit déjeuner parlementaire auquel la CNAPE est intervenue. Le collectif a ainsi pu présenter les résultats de l'enquête aux députés et rappeler ses recommandations.

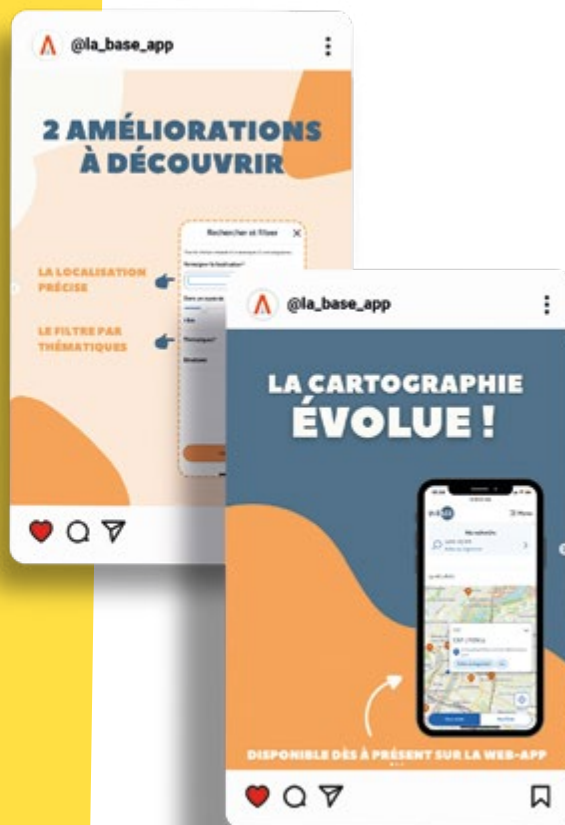
LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉLIORATION DE LA BASE POUR LES JEUNES MAJEURS

Après la mise en ligne de La BASE, web-application pour l'accès aux droits des jeunes majeurs, en 2024, l'équipe de la CNAPE a poursuivi sa mobilisation afin d'en faire un outil le plus adapté possible aux besoins des utilisateurs. Pour cela, elle a obtenu le renouvellement des financements de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ). Elle a également obtenu un financement de la part du fonds de dotation Mulliez.

Les partenariats

Un partenariat a été noué entre la Manufacture, filiale de Docaposte et de la Caisse des Dépôts, et la CNAPE en 2024. Tout au long de l'année 2025, la Manufacture, dans le cadre d'un financement France 2030, a accompagné la CNAPE et lui a permis de concevoir de nouvelles fonctionnalités, réfléchir à une stratégie d'acquisitions utilisateurs et à une solution mobilisant l'intelligence artificielle afin de faciliter les parcours utilisateurs. En contrepartie, La BASE a été intégrée au Fil, espace numérique partagé pour l'enfant, développé par la Manufacture et expérimenté dans plusieurs départements.

La CNAPE a remporté un appel à projets porté par le fonds de dotation de l'association Qualitel. Dans ce cadre, elle a obtenu un financement visant le développement d'un simulateur d'aides au logement et l'alimentation des contenus présents sur La BASE en lien avec le logement.



L'enrichissement des fonctionnalités

En 2025, grâce au soutien de ses partenaires, la CNAPE a pu développer plusieurs fonctionnalités sur La BASE. Elle a grandement amélioré la recherche sur la cartographie grâce à l'ajout de filtres et a développé :

- ▶ un simulateur d'aides au logement ;
- ▶ un calendrier interactif des événements et dates à ne pas rater, au niveau national comme local ;
- ▶ un profil utilisateur permettant de personnaliser les aides proposées aux jeunes selon leur âge, leur situation personnelle et leur zone géographique.

La communication et la promotion auprès des jeunes et des professionnels

L'équipe projet de La BASE a été fortement sollicitée tout au long de l'année pour réaliser des interventions auprès de professionnels et/ou de jeunes afin de leur présenter La BASE. Cet outil suscite un intérêt croissant des acteurs de la protection de l'enfance, notamment des conseils départementaux et des services de la protection judiciaire de la jeunesse.

En outre, pour fêter les 1 an de La BASE et sensibiliser un maximum de jeunes à son existence et à son utilisation, la CNAPE a créé en février 2025 un compte Instagram @la_base_app.

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Constitué en 2021, le comité Espoir pour la Protection de l'Enfance (EPE) regroupe des jeunes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance. En 2025, le comité s'est renouvelé afin d'intégrer de nouveaux membres. Il est désormais constitué d'une vingtaine de jeunes, de 18 à 30 ans, et s'est réuni pour la première fois le 16 mai 2025. Les nouveaux membres s'impliquent dans plusieurs projets :

- ▶ Continuer à améliorer, concevoir et promouvoir La BASE pour faciliter la vie des jeunes majeurs;

- ▶ Trouver et travailler à des solutions concrètes pour améliorer la vie des jeunes en protection de l'enfance ;
- ▶ Proposer et développer des projets d'intérêt général avec l'aide de la CNAPE.

LA PROSTITUTION DES MINEURS

Le 23 septembre 2025, la CNAPE a été auditionnée par la députée Christine Le Nabour, rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales sur les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » du projet de loi de finances pour 2026.

Cet avis comporte une analyse des crédits budgétaires ainsi qu'un focus thématique sur la question de la prostitution des mineurs.

Cette audition a été l'occasion pour la CNAPE de rappeler les difficultés auxquelles sont confrontées les associations de protection de l'enfance face à ce phénomène en croissance et la vulnérabilité accrue des jeunes accueillis au sein de leurs services.

Enfin, elle a préconisé le renforcement des missions et des moyens de la prévention spécialisée pour repérer et prévenir les situations de prostitution ainsi que le développement de structures adaptées pour accueillir et protéger les jeunes qui en sont victimes.



UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR PENSER LA PROTECTION DE L'ENFANCE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

La CNAPE a organisé, aux côtés de la Fédération des CREAI, une conférence internationale sur la protection de l'enfance, qui a réuni à Paris plus de 300 participants les 3 et 4 décembre 2025. Cet événement a offert un espace privilégié de dialogue et de réflexion, en croisant les regards de professionnels de terrain, de chercheurs et de jeunes ayant été concernés par une mesure de protection de l'enfance, venus de France, d'Italie, d'Écosse, du Québec et du Japon.

Les échanges ont permis d'explorer les enjeux de gouvernance, le rôle des institutions, les pratiques professionnelles de terrain, ainsi que la place des parents et des communautés dans les dispositifs de protection. Les interventions écossaises ont notamment mis en lumière une approche structurée autour du bien être de l'enfant, tandis que le programme italien P.I.P.P.I. a illustré la force d'une prévention fondée sur le soutien au lien parent enfant. Les interventions japonaises ont, quant

à elles, sensibilisé au phénomène d'isolement social conduisant fréquemment à la déscolarisation, connu sous le nom de hikikomori, ainsi qu'aux réponses innovantes apportées.

Ces deux journées ont renforcé les coopérations et nourri une dynamique collective pour faire progresser la protection de l'enfance, ici et ailleurs.





LA VALORISATION DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Le plaidoyer du groupe de travail dédié

Le groupe de travail relatif à la prévention spécialisée a poursuivi son travail en 2025. Il a ainsi alimenté le plaidoyer de la CNAPE, contribué à la création du programme des journées annuelles de prévention spécialisée de la CNAPE et travaillé sur un document de communication à destination des candidats aux élections municipales en 2026.

Les journées annuelles de prévention spécialisée

Alors que la prévention spécialisée est remise en question dans de nombreux territoires, la CNAPE a organisé un colloque de politique-fiction les 26 et 27 novembre à Paris pour inviter les professionnels à interroger son avenir.



Construit en quatre actes, ce rendez-vous a proposé une réflexion inédite entre réalité et fiction : analyse des menaces actuelles, fiction des conséquences de sa disparition, co-construction d'un nouveau modèle, débat pour

engager des pistes concrètes, etc. Plus de 400 professionnels y ont assisté.

Le document de communication sur les missions de la prévention spécialisée

Le groupe de travail a élaboré un document de communication visant à présenter les missions de la prévention spécialisée et ses principes d'action aux candidats aux élections municipales. Il sera publié en janvier 2026.

La cartographie des services de prévention spécialisée

En fin d'année 2025, la CNAPE a obtenu un financement de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) afin de réaliser une cartographie des services de prévention spécialisée en France.

LA CARTO DE LA PRÉV

Ce financement a permis le recrutement d'un chargé de projet, Gabriel Lacalmette, à compter de novembre 2025.

En l'absence de cartographie récente, la prévention spécialisée peine à se rendre visible auprès de ses partenaires et financeurs. La cartographie visera à répertorier l'ensemble des services exerçant des missions de prévention spécialisée afin de valoriser le travail mené sur le terrain. L'étude permettra également d'envisager l'état de la prévention spécialisée et ses évolutions. La CNAPE s'appuiera sur ces données pour développer un plaidoyer afin de défendre la pertinence de la prévention spécialisée sur les territoires.

LE MAINTIEN D'UNE JUSTICE ADAPTÉE ET PROTECTRICE POUR LES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI



La CNAPE compte

32 centres éducatifs fermés

gérés par ses membres sur les 42 associatifs en fonctionnement.

La CNAPE compte

37 centres éducatifs renforcés

gérés par ses membres sur les 50 CER nationaux, en fonctionnement.



L'année 2025 a marqué une étape importante dans l'engagement de la CNAPE en faveur de la protection des mineurs et de l'accompagnement des adolescents en conflit avec la loi. Fidèle à sa mission de promouvoir des réponses pénales éducatives et adaptées à chaque situation, la fédération a poursuivi son action pour défendre les mesures alternatives à l'incarcération, en rappelant que l'évolution des politiques publiques doit respecter les principes fondateurs de la justice pénale des mineurs, les engagements internationaux de la France et les besoins des jeunes vulnérables.

La CNAPE a pris des positions fermes, soulignant que la qualité de la justice ne dépend pas d'une inflation législative à visée électorale, mais d'une augmentation des moyens et du respect des principes constitutionnels, notamment la primauté de l'éducatif sur le répressif. Elle a multiplié les initiatives pour valoriser le travail des professionnels et l'impact positif des structures éducatives spécialisées, qu'il s'agisse des CEF, des CER ou des services de réparation pénale.

Face à des projets susceptibles de privilégier une justice répressive et expéditive, la CNAPE a rappelé la nécessité de préserver les principes essentiels de la justice des mineurs et des droits de l'enfant. Dans un contexte de contraintes budgétaires et de réformes successives, elle a continué à défendre le secteur associatif et à promouvoir l'efficacité des dispositifs existants.



LES ACTIONS 2025

LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS AUTEURS D'INFRACTIONS À CARACTÈRE SEXUEL : RÉFLEXIONS ET EXPÉRIENCES COMPARÉES

Les recommandations du groupe de travail dédié

Pour appréhender au mieux les diverses réalités du terrain, la CNAPE a élaboré un questionnaire adressé aux différents professionnels au sein de ces établissements, directeur, chef de service, éducateur ou psychologue, sur les difficultés rencontrées dans la prise en charge de ces mineurs auteurs mais aussi sur les solutions mises en place et les recommandations à faire valoir.

Les associations gestionnaires de centres éducatifs fermés (CEF) et de centres éducatifs renforcés (CER), au cœur des réponses pénales apportées à ces jeunes, se sont déjà largement emparées de ces questions et ont développé de nombreuses solutions innovantes pour pallier les difficultés de la prise en charge des mineurs auteurs.

Un voyage d'étude comparée au Québec

Du 15 au 22 novembre 2025, une délégation française associant la CNAPE dont le pôle justice pénale des mineurs, et l'association nationale Alexis Danan s'est rendue au Québec pour une mission d'étude consacrée notamment à la prise en charge des conduites sexuelles problématiques. L'objectif



Québec : ci-dessus _ La ligne d'écoute du Centre d'Intervention des délinquants sexuels (CIDS) «Ça suffit», service de soutien pour réduire la souffrance émotionnelle liée aux fantasmes sexuels envers les mineurs, repris en France sous la forme du dispositif STOP (Service Téléphonique d'Orientation et de Prévention) dont la mission est d'orienter les personnes atteintes du trouble pédophilique afin d'éviter un passage à l'acte. Ci-dessous _ carte mentale du fonctionnement du CIDS

particulier du pôle justice pénale des mineurs de la CNAPE était d'identifier des dispositifs concrets susceptibles d'inspirer, de conforter ou de questionner les pratiques françaises concernant la prise en charge des mineurs auteurs de violences sexuelles.

Au-delà, l'objectif principal de la mission était de mieux comprendre comment les acteurs québécois articulent, autour de ces situations, la protection de la jeunesse, les services de santé et de services sociaux, la justice pénale et civile, ainsi que le tissu communautaire

LA CNAPE MOBILISÉE CONTRE LES RÉFORMES LÉGISLATIVES ET INSTITUTIONNELLES

Le rassemblement contre la loi ATTAL du 5 mai 2025

Alors que la loi Attal suscite de vives inquiétudes quant à l'avenir de la Justice pénale des mineurs, le Conseil national des barreaux (CNB) appelle à un rassemblement le 5 mai à 12h30 sur le parvis de chaque tribunal judiciaire doté d'un tribunal pour enfants. Ouverte aux professionnels de la Justice et aux citoyens engagés, cette mobilisation se veut interprofessionnelle et transpartisane. Plusieurs organisations seront présentes pour affirmer leur attachement aux principes fondamentaux de la justice des mineurs.

L'engagement en faveur des alternatives à la détention

La CNAPE a poursuivi son engagement auprès des pouvoirs publics pour promouvoir les mesures alternatives à l'incarcération, mettant en avant leurs nombreuses potentialités éducatives pour les adolescents en

situation complexe et l'intervention des associations adhérentes aussi bien pendant la période de mise à l'épreuve éducative que lors de l'exécution de la peine ainsi qu'à l'issue de celle-ci.

En 2025, la fédération a eu l'occasion de réitérer ses positions auprès du cabinet du Garde des Sceaux, de la DPJJ et lors de ses auditions par le Sénat.

Ces échanges ont permis de réaffirmer la position de la CNAPE auprès des autorités sur plusieurs points essentiels :

- ▶ **la CNAPE juge indispensable de ne pas remettre en cause la césure créée par le CJPM, dont résulte la période de mise à l'épreuve éducative qui met en exergue « le temps éducatif »** ainsi mieux quantifié, identifié et mis en valeur.
- ▶ Il s'agit d'un véritable contrat de confiance conclu entre le mineur et l'institution judiciaire, ce qui a parfaitement été identifié par les mineurs qui ont désormais bien à l'esprit leur « calendrier » de procédure.
- ▶ **la CNAPE a sollicité un véritable bilan d'impact du CJPM, et ce avant d'envisager toute évolution législative.**
- ▶ la CNAPE a insisté sur l'importance de la qualité de l'accompagnement éducatif qui doit être individualisé par un suivi social, scolaire, de responsabilisation et d'implication de la famille.
- ▶ Cet accompagnement individualisé est complexe à décrire car les problématiques des mineurs délinquants se sont intensifiées avec notamment le sujet de la prise en charge de leur santé mentale.

- ▶ **la CNAPE a souligné l'importance du travail éducatif dans le cadre du placement pénal** et notamment en CEF et en CER.

La CNAPE a pu rappeler que les actions des associations adhérentes sont donc multiples, tout au long du processus judiciaire, et représentent un appui et socle nécessaire au prononcé de la peine, au sens de la peine, et à sa compréhension par le mineur.

L'engagement contre la réforme des CEF

La CNAPE a immédiatement réagi à la suite de l'annonce du 26 novembre 2025 de la transformation des CEF un UJPE (Unité Judiciaire à priorité éducative).

Elle a réaffirmé sa position tant dans le cadre d'un communiqué de presse immédiat, suivi d'une lettre ouverte aux adhérents puis d'une réunion de crise réunissant l'ensemble des représentants des associations gestionnaires de CEF ; organisant la création d'un groupe de travail « avenir des CEF ».

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION « RÉPONSES PÉNALES ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE »

Présidée par Jean-Jacques Penaud, administrateur de la Sauvegarde 69, puis par Maxime Zennou, directeur général délégué au secteur jeunesse du groupe SOS, la commission nationale « Réponses pénales et prévention de la délinquance » constitue le principal cadre de réflexion et d'échanges de la CNAPE sur l'accompagnement des enfants et adolescents en conflit avec la loi. Composée principalement de directeurs de CEF, de CER et de

services de réparation et/ou de médiation pénale, elle se saisit des grands enjeux relatifs à la justice pénale des mineurs.

En 2025, la commission a été particulièrement active, avec quatre réunions où les orientations de la DPJJ ont été systématiquement abordées. Parmi les sujets discutés :

- ▶ La prise en charge des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel
- ▶ L'évolution législative en matière de justice pénale des mineurs et notamment la loi Attal
- ▶ L'annonce de la réforme des CEF et leur transformation en UJPE
- ▶ La mission d'information au Sénat sur l'exécution des peines

Les membres ont également eu l'opportunité d'échanger avec :

- ▶ Sandrine Bonneton, pédopsychiatre, référente commission mineure de la FFCRIAVS
- ▶ Anne-Laure Avic, coordinatrice nationale de la FFCRIAVS
- ▶ Géraldine Lenfant, infirmière diplômée d'Etat au CCRIAVS Ile de France pole Est
- ▶ Barbara Sclafer, chargée de mission à la Fédération Addiction
- ▶ Nadège Litot, éducatrice, formée au programme PACIS

LA MOBILISATION DU COLLECTIF INTERFÉDÉRAL SUR LA CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2025

Chaque année, les fédérations associatives (CNAPE, FN3S, UNIOPSS, Citoyens&Justice) sont consultées dans le cadre de la campagne budgétaire des établissements et services contribuant à la mission de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Sollicitées sur le projet de



circulaire fixant les orientations budgétaires du secteur associatif habilité (SAH) pour 2025, elles ont adressé leurs observations à Caroline Nisand, directrice de la PJJ, par un courrier en date de mai 2025.

Parmi les points de vigilance soulevés, figurait notamment la question de la mise à jour des ratios fratrie, essentiels au fonctionnement des services d'investigation éducative (SIE). Leur maintien finalement inchangé a permis de préserver la stabilité des établissements et de garantir la pérennité des emplois au sein des services. Les fédérations ont également mis en avant plusieurs besoins prioritaires : le soutien à la formation des professionnels, les enjeux liés à l'électrification des parcs automobiles des établissements et services.

LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE LE SECTEUR ASSOCIATIF HABILITÉ ET LE SECTEUR PUBLIC

La CNAPE a réalisé un travail collaboratif avec la DPJJ tout au long de l'année 2025 à travers des

groupes de travail dédiés à la mise en place du logiciel OASIS (Outil d'Analyse et de Suivi des Incidents Signalés) qui permettra le signalement et l'analyse des incidents de manière sécurisée, simplifiée et uniformisée. Il sera accessible aux responsables du secteur public et du secteur associatif habilité (établissements, services, lieux de vie et d'accueil, directions générales).

ENFANCE EN SITUATION DE HANDICAP : VISIBILISER L'INVISIBLE

Face à la persistance d'inégalités profondes dans le respect des droits des enfants en situation de handicap, la CNAPE a choisi de porter dans le débat public des problématiques encore peu reconnues ou traitées. Malgré des avancées législatives et des engagements affichés, de nombreuses situations demeurent en effet reléguées à la marge des politiques publiques, en particulier lorsqu'elles concernent des enfants aux parcours complexes ou cumulant plusieurs vulnérabilités.

Dans ce contexte, la CNAPE s'est attachée à renforcer son action afin de faire émerger ces angles morts et d'interpeller les pouvoirs publics sur la nécessité d'une réponse plus ambitieuse et cohérente. Il s'agit non seulement de rendre visibles des réalités encore trop ignorées, mais aussi d'inscrire durablement ces enjeux à l'agenda politique, en dépassant les approches sectorielles.

En mobilisant son expertise et celle de son réseau, la fédération a contribué à structurer une parole forte, capable d'influencer les orientations publiques et de promouvoir des transformations concrètes au bénéfice des enfants concernés. Cette démarche s'inscrit dans une volonté claire : faire évoluer en profondeur la société afin de garantir une effectivité réelle des droits pour tous les enfants, en particulier les plus vulnérables.

En 2025, cette ambition s'est notamment traduite par une mobilisation forte autour de la question des violences sexuelles subies par les enfants en situation de handicap, contribuant à faire émerger cet enjeu encore largement invisibilisé dans le débat public.

LES ACTIONS 2025

FAIRE ÉVOLUER LES RÉPONSES FACE À LA DOUBLE VULNÉRABILITÉ

Au cours de l'année 2025, la Commission médico-sociale a connu une phase de renouvellement, marquée par l'arrivée d'une nouvelle présidente, Muriel Bénard, experte au sein de la CNAPE. Cette évolution dans la gouvernance a été l'occasion d'insuffler une nouvelle dynamique aux travaux de la commission, en favorisant à la fois la continuité des engagements portés et l'ouverture vers de nouvelles perspectives.

Les échanges menés tout au long de l'année ont permis de consolider les priorités stratégiques de la commission, en tenant compte des mutations profondes qui traversent actuellement le secteur médico-social. La dernière rencontre a constitué un temps fort et structurant, offrant aux membres l'opportunité de dresser un bilan des travaux engagés et, surtout, de définir collectivement le prochain cycle de travail.

Dans la continuité des actions de plaidoyer conduites les années précédentes en faveur des enfants doublement vulnérables, la commission a réaffirmé son engagement pour ce public prioritaire. Elle a souhaité faire évoluer son approche en s'orientant vers des travaux à dimension plus opérationnelle. Ils viseront à produire des analyses, outils et recommandations concrètes permettant de mieux

intégrer les besoins spécifiques de ces enfants dans les dispositifs et politiques publiques.

Cette orientation vise notamment à accompagner les transformations en cours, qu'il s'agisse des évolutions des cadres réglementaires, des pratiques professionnelles ou de l'organisation des parcours, afin de garantir une prise en compte plus effective et systématique des situations de double vulnérabilité. Par cette approche, la commission entend renforcer son rôle d'appui et d'expertise au service des acteurs du secteur, tout en contribuant à faire évoluer durablement les réponses apportées aux enfants concernés.

PARTICIPER AUX MOBILISATIONS POUR LES DROITS DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le mois de février 2025 a marqué les vingt ans de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». À cette occasion, de nombreux événements institutionnels et associatifs ont été organisés afin de dresser un bilan de cette loi structurante pour la politique du handicap en France.

La fédération a pris part à plusieurs de ces initiatives, notamment dans le cadre des travaux du Collectif Handicaps, qui regroupe les principales associations

représentatives des personnes en situation de handicap, de leurs familles et de leurs proches aidants, dont la CNAPE. Un plaidoyer dressant le bilan de la loi et de sa mise en œuvre a été publié par le Collectif. La CNAPE y a apporté une contribution significative, en mettant en lumière la situation des enfants handicapés et protégés.

Dans ce cadre, la CNAPE a également participé à la mobilisation nationale « Faisons bouger la République », organisée le 10 février 2025 à Paris par le Collectif Handicaps. Rassemblant près de 3 000 personnes place de la République, cet événement a permis de porter des messages forts en faveur de l'égalité des droits et des chances, de la lutte contre les discriminations et du respect des engagements de la République à l'égard des personnes en situation de handicap. Cette mobilisation a bénéficié d'une importante résonance médiatique.

Dans le prolongement de ces actions, la CNAPE a consacré un dossier à cet anniversaire dans sa revue Forum. Cette publication revient sur les avancées permises par la loi du 11 février 2005, tout en dressant un bilan de sa mise en œuvre pour les enfants en situation de handicap et en identifiant les défis à relever pour garantir leur pleine inclusion.

La fédération y a souligné les difficultés d'accès aux diagnostics précoces, les ruptures de parcours et l'insuffisante articulation entre

les secteurs du handicap, de la santé et de la protection de l'enfance qui continuent de fragiliser l'accompagnement des enfants les plus vulnérables.

RENFORCER LA PROTECTION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP FACE AUX VIOLENCES SEXUELLES

Longtemps restées dans l'ombre, les violences sexuelles subies par les enfants ont été mises en lumière ces dernières années grâce aux travaux de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise). Selon son rapport publié en 2023, 160 000 enfants en seraient victimes chaque année en France. Parmi eux, les enfants en situation de handicap sont particulièrement exposés : ils seraient jusqu'à cinq fois plus susceptibles de subir des violences sexuelles que leurs pairs non handicapés.

Malgré l'ampleur de ce phénomène, la question des violences sexuelles envers les enfants en situation de handicap demeure encore insuffisamment traitée dans le débat public comme dans les politiques publiques. Les difficultés de repérage, les obstacles au recueil de la parole des enfants et le manque d'outils adaptés pour les professionnels contribuent à invisibiliser ces situations et à retarder la prise en charge des victimes.

Face à cette réalité, la CNAPE s'est engagée pour faire émerger ce sujet dans l'espace public et mobiliser les acteurs concernés. Elle a organisé, les 11 et 12 juin 2025 à Paris, la troisième édition de son colloque annuel dédié à l'enfance en situation de handicap,



intitulé « Violences sexuelles envers les enfants handicapés : voir, écouter et agir, enfin ».

À travers cet événement, la fédération a mis en lumière une réalité encore trop peu abordée et favoriser le partage de connaissances et de pratiques entre professionnels. Les échanges ont permis de révéler plusieurs enjeux majeurs : mieux comprendre l'ampleur du phénomène, repérer les signaux d'alerte, recueillir la parole de l'enfant, accompagner les victimes et renforcer les actions de prévention.

Destiné à l'ensemble des professionnels intervenant auprès des enfants, ce colloque a réuni près d'une centaine de participants, principalement issus du secteur médico-social. Au-delà de la participation, l'événement a suscité un intérêt marqué, bénéficiant de retombées dans la presse spécialisée et d'une visibilité importante sur les réseaux sociaux, contribuant ainsi à sensibiliser plus largement aux risques spécifiques encourus par les enfants en situation de handicap.

Afin de prolonger cette dynamique et de diffuser plus largement les enseignements des échanges, la CNAPE a publié les actes du colloque. Ils identifient plusieurs enjeux structurants pour améliorer la protection des enfants concernés : le développement de dispositifs adaptés pour le recueil de la parole des enfants, le renforcement de la formation des professionnels au repérage des violences, ou encore une meilleure orientation vers les dispositifs spécialisés tels que les Unités d'accueil pédiatriques enfants en danger (UAPED).

Ces actes constituent également un outil de sensibilisation et de mobilisation destiné à encourager la prise en compte de cette problématique par l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils relèvent du champ médico-social, de la protection de l'enfance, de la justice ou de la santé.

Dans la continuité de cette mobilisation, la CNAPE a participé au colloque organisé par la Ciivise en décembre 2025, consacré aux violences sexuelles faites aux enfants.

S'ALLIER POUR PRÉVENIR

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte social marqué par une intensification des vulnérabilités, qui interrogent en profondeur les pratiques de la protection de l'enfance.

Hausse de la précarité des familles, enfants en proie à des dérives sectaires, conduites addictives des enfants et des jeunes sont autant de thématiques qui concernent les enfants protégés et sur lesquelles la CNAPE a élaboré des travaux.

Sur l'ensemble de ces sujets, la CNAPE s'est attachée à documenter finement les impacts des fragilités rencontrées par l'enfant sur son développement et à élaborer des propositions fortes. Multifactorielles, ces problématiques appellent à décloisonner les secteurs et à travailler de concert autour de l'enfant. Cette nécessité a conduit la CNAPE à développer de nombreuses dynamiques partenariales afin de mieux identifier les besoins des professionnels et de structurer des réponses adaptées aux enfants et aux jeunes.

2025 a témoigné d'un engagement renouvelé de la CNAPE en faveur d'une protection de l'enfance plus préventive, plus coordonnée et davantage centrée sur les besoins des enfants et de leurs familles, ouvrant des perspectives structurantes pour les années à venir.

LES ACTIONS 2025

AGIR SUR LA PRÉCARITÉ POUR PROTÉGER L'ENFANT

Dans un contexte marqué par la hausse des situations de précarité, mise en évidence par les travaux de l'INSEE, la CNAPE a engagé, aux côtés du CNDPF, une réflexion approfondie sur les liens entre précarité et protection de l'enfance. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de mieux appréhender les effets des vulnérabilités socio-économiques sur les parcours des enfants et d'adapter les réponses institutionnelles.

Un groupe de travail, composé majoritairement de membres du CNDPF, s'est réuni à six reprises entre le printemps 2024 et le début de l'année 2025. La réflexion a croisé les expertises professionnelles des délégués aux prestations familiales, des retours d'expérience de terrain et l'étude d'un corpus documentaire. Les échanges ont permis de documenter finement les impacts de la précarité sur le développement global de l'enfant, notamment en termes de santé, de scolarité, de sécurité affective et de conditions de vie.

Les travaux ont également mis en lumière les incompréhensions persistantes entre les familles en situation de précarité et les professionnels de la protection de l'enfance, souvent nourries par des représentations réciproques et des logiques d'intervention perçues

comme stigmatisantes. La nécessité de renforcer les approches fondées sur la confiance, l'écoute et la co-construction avec les familles a été soulignée.

Pour le CNDPF et la CNAPE, il importe de mieux prendre en compte les conditions de vie des familles dans l'évaluation des situations, afin de comprendre les impacts de la précarité sur le développement de l'enfant. Y parvenir appelle à renforcer les politiques de prévention précoce, développer les actions d'accompagnement global (logement, ressources, accès aux droits) et soutenir les professionnels dans l'adaptation de leurs pratiques.

Ces constats et recommandations ont été formalisés dans une note, qui vise à nourrir le débat public et à orienter les politiques publiques vers une approche plus intégrée, articulant lutte contre la précarité et protection de l'enfance.

DÉRIVES SECTAIRES ET PROTECTION DE L'ENFANCE : MOBILISATION ET ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS

À l'automne 2025, la CNAPE a organisé un webinaire consacré aux dérives sectaires et à leurs impacts sur les mineurs, en partenariat avec la MIVILUDES.

Cet événement a rassemblé environ 130 professionnels issus en grande majorité du champ de la protection de l'enfance.

Au cours de cette intervention, la MIVILUDES a présenté son rôle institutionnel ainsi que l'évolution des formes contemporaines de dérives sectaires, en s'appuyant sur le cadre juridique existant et la jurisprudence. Les échanges ont permis de mieux appréhender un concept désormais stabilisé, défini par des atteintes à l'ordre public, aux libertés fondamentales et à l'intégrité des personnes, notamment par des mécanismes d'emprise mentale, de pression ou de sujétion.

Une attention particulière a été portée à la vulnérabilité des mineurs, identifiés comme une cible privilégiée de ces phénomènes. Les situations de dérives sectaires ont été analysées comme pouvant relever de formes de maltraitance multiples (physiques, psychologiques, sexuelles ou négligences), souvent imbriquées et nécessitant une approche globale d'évaluation des besoins de l'enfant.

Ce temps a permis de mettre en lumière des fragilités peu connues par la protection de l'enfance et de renforcer les compétences des professionnels en matière de repérage, d'évaluation du danger et d'accompagnement des enfants concernés, en mettant à disposition des outils et ressources

pratiques. La forte participation observée souligne l'importance et l'actualité de ces enjeux, révélant un besoin accru de formation et d'outillage des professionnels.

LE PROJET SICAPE : UNE COOPÉRATION POUR FAVORISER L'ACCULTURATION ENTRE PROTECTION DE L'ENFANCE ET ADDICTOLOGIE

Le projet Stratégie d'Intervention sur les Conduites Addictives dans les structures de la Protection de l'Enfance (SICAPE), porté par la CNAPE et la Fédération Addiction, vise à créer des partenariats pérennes entre le secteur de la protection de l'enfance et de l'addictologie. Débuté fin 2024, il a poursuivi son déploiement tout au long de l'année 2025, avec pour ambition d'améliorer le repérage, l'accompagnement et la prévention des conduites addictives chez les enfants et les jeunes protégés.

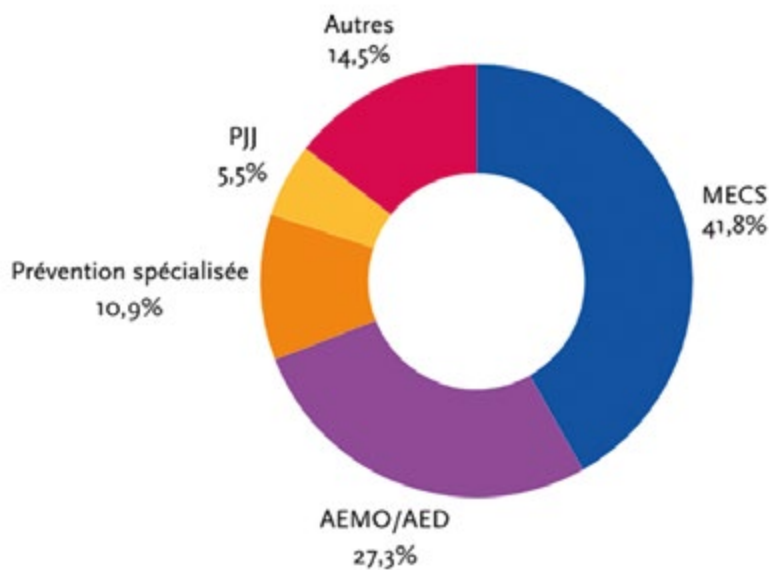
Le recrutement et la mise en relation des structures

Les premiers mois ont été consacrés à l'identification et au recrutement des structures volontaires.

Plus de 80 structures de protection de l'enfance ont exprimé leur intérêt et, au final :

- ▶ 55 binômes ont été constitués associant à chaque fois une personne issue d'une structure de protection de l'enfance et d'une structure d'addictologie.
- ▶ répartis dans 9 régions : Bourgogne-Franche-Comté ; Bretagne ; Grand Est ; Hauts-de-France ; Normandie ; Nouvelle-Aquitaine ; Occitanie ; Pays de la Loire et Guadeloupe (territoire ultramarin)

Répartitions des structures de la protection de l'enfance engagées dans le projet SICAPE



Les structures engagées dans le projet SICAPE

Plus de 100 structures de protection de l'enfance et d'addictologie, regroupées en binômes sont impliquées dans le projet SICAPE.

Côté addictologie, c'est en majorité des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui portent des Consultation Jeune Consommateur (CJC) qui sont engagées dans le projet, ainsi que quelques CAARUD, un Centre Thérapeutique Résidentiel (CTR) et une Equipes de liaison et de soins en addictologie (ELSA) :

- ▶ 85% de CSAPA / CJC
- ▶ 10% de CAARUD
- ▶ 2,5% d'ELSA
- ▶ 2,5% de CTR

Les premiers temps de travail intersectoriels

Un premier webinaire de présentation du projet a réuni, mi mai, l'ensemble des professionnels engagés dans le projet.

Ce temps d'échange a permis :

- ▶ de clarifier les objectifs du projet ;
- ▶ de répondre aux interrogations des participants ;
- ▶ d'amorcer un premier partage de pratiques entre les deux secteurs.

Les discussions ont tourné autour de trois thématiques centrales :

- ▶ les conduites addictives observées chez les jeunes (cannabis, alcool, écrans, tabac/ cigarette électronique, protoxyde d'azote) ;
- ▶ les difficultés rencontrées (adhésion des jeunes, banalisation, déni) ;
- ▶ les freins à la coopération (méconnaissance mutuelle, contraintes de temps ou financières, représentations mutuelles).

En parallèle, un professionnel de chaque secteur et de chaque région a été identifié pour devenir formateur SICAPE.

Les 18 formateurs ont participé à plusieurs temps de travail, dont



Présentation du projet SICAPE à Bordeaux, décembre 2025

un séminaire de deux jours à Paris début juillet.

Ces rencontres ont permis :

- ▶ d'approfondir de nombreuses thématiques,
- ▶ de nourrir la création d'outils pédagogiques,
- ▶ et de renforcer l'acculturation entre protection de l'enfance et addictologie.

Le programme de sensibilisation en deux jours et un guide pratique ont ainsi été coconstruits à partir des apports de ce groupe.

L'état des lieux des pratiques, des coopérations et des attentes des professionnels

En septembre, le cabinet en charge de l'évaluation du projet a publié un rapport préliminaire issu de

questionnaires et d'entretiens réalisés auprès des professionnels engagés dans le projet.

Le rapport met en lumière :

- ▶ Les conduites addictives observées chez les jeunes. Selon les professionnels interrogés, le cannabis, l'alcool, et les écrans (jeux vidéo, réseaux sociaux) figurent parmi les pratiques les plus fréquentes, souvent marquées par une exposition précoce à laquelle s'ajoute une fragilisation psychosociale liée à des parcours de vie instables.
- ▶ Les difficultés de coopération intersectorielle

Le diagnostic souligne plusieurs freins :

- ▶ le manque d'outils partagés,

- ▶ le faible portage institutionnel,
- ▶ les différences de langage,
- ▶ les temporalités professionnelles divergentes.
- ▶ Les attentes des professionnels

Les attentes exprimées convergent fortement, offrant des orientations claires pour la suite du projet (outillage, formation, coopération structurée).

Le lancement des journées régionales

À partir de novembre, les premières journées régionales ont été organisées dans les territoires concernés. En 2025, trois régions ont été couvertes : Pays de la Loire, Grand Est et Nouvelle-Aquitaine.

Ces journées ont permis :

- ▶ d'initier une dynamique de coopération entre les différents acteurs locaux,
- ▶ de valoriser des initiatives existantes entre les deux secteurs,
- ▶ de croiser les savoirs sur les conduites addictives des enfants et jeunes protégés.

Une rencontre spécifique a également été organisée avec l'ensemble des Agences régionales de santé et plusieurs départements, confirmant un début d'élan institutionnel autour de ces enjeux.

SOUS LES NORMES, LE PROJET : DÉFENDRE NOS LIBERTÉS ASSOCIATIVES FACE À UNE CRISE STRUCTURELLE

CHIFFRES CLÉS

+ 100 SOLLICITATIONS JURIDIQUES

1 JOURNÉE DE SENSIBILISATION DES PRÉSIDENTS ASSOCIATIVES

1 NOTE DE POSITIONNEMENT SUR LE RECOURS À L'INTÉRIM

1 NOTE DE POSITIONNEMENT SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Adoptée en 1901 sous l'impulsion de Pierre Waldeck-Rousseau, la liberté d'association, reconnue à valeur constitutionnelle depuis 1971, fonde l'existence d'organisations dotée d'une gouvernance démocratique, d'un projet et d'une parole autonome. L'association devient un acteur à part entière du débat citoyen. Près de 125 ans plus tard, cet idéal demeure plus que jamais d'actualité alors que les crises multiples obèrent aujourd'hui notre capacité collective et celle des associations, à protéger les enfants et les jeunes qui en ont besoin. Le rôle démocratique de nos organisations doit être, plus que jamais défendu.

UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ SUR LA SITUATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

L'année 2025 n'apporte rien de neuf à un diagnostic que la CNAPE et ses associations adhérentes documentent depuis plusieurs

années sur notre secteur. Elle est néanmoins singulière du fait de la convergence désormais quasi générale des constats sur l'état de la protection de l'enfance en France, y compris au sein des institutions publiques.

Ce sont, en creux, trois crises qui s'entremêlent :

Une crise de l'offre : les besoins augmentent et se complexifient, tandis que les capacités d'accueil et d'encadrement ne suivent pas (manque de professionnels, bâtiments insuffisants ou dégradés).

Une crise de gouvernance du secteur : en dépit des tentatives de réforme (CDPE, par exemple), le pilotage du secteur demeure fragilisé, notamment face à l'équation impossible de la décentralisation et d'une tentation de recentralisation par la norme (compétence et coordination) ;

Une crise de soutenabilité financière : un modèle de protection largement curatif et

judiciarisé, non étanche au secteur lucratif, devient difficilement soutenable dans un contexte de finances publiques contraintes et/ou réorientées sur d'autres priorités, ouvrant un débat sur les objectifs réalistes de cette politique publique (moyens et modèle).

DES ASSOCIATIONS PRISES EN TENAILLE FACE À DES INJONCTIONS CONTRADICTOIRES

Si ces crises multiples ont au premier chef des impacts gravissimes sur les enfants et leurs familles, les associations en subissent également de plein fouet les conséquences, qu'il s'agisse de l'inflation continue de l'appareil législatif, des prescriptions en matière de qualité ou de l'accroissement considérable des contrôles, démarches bienvenues mais qui fragilisent des associations peu soutenues.

Dans un contexte marqué par de graves scandales, largement médiatisés, on demande en effet aux associations plus de visibilité, plus de qualité, plus de contrôle et de traçabilité alors même que la coconstruction des politiques publiques se réduit, que les marges d'adaptation se resserrent et que les moyens se contractent ou se fragmentent. Conséquence inévitable, le secteur s'enfoncé bien malgré lui dans une crise de sens profonde, une fragilisation de ses collectifs de travail et une perte d'attractivité inédite.

Les associations se retrouvent sommées de tenir une obligation de moyens comme si elle était une obligation de résultat (taux d'occupation...) alors que les conditions d'exercices réelles aggravent, de fait, le risque de maltraitance institutionnelle.



Il est à noter néanmoins que plusieurs efforts ont été faits, notamment via la Caisse des dépôts, pour améliorer la situation des associations : ainsi du prêt PHARE bonifié, qui mobilise une enveloppe de 350 millions d'euros sur 2025-2027 pour financer, à taux avantageux et sur des durées longues, des opérations de construction et de réhabilitation ; et du programme « Enfance protégée » de la Banque des Territoires, qui prévoit 550 millions d'euros d'ici 2028 (prêts, investissements et ingénierie) afin d'accélérer la rénovation et la création de places, et de soutenir des projets structurants dès 2026.

LES ASSOCIATIONS, PILIERS D'UNE DÉMOCRATIE DU QUOTIDIEN, PERMANENTE ET CONTINUE

Alors que les associations sont de plus en plus reléguées au rang d'opérateurs parmi d'autres, les signes de vitalité de notre modèle ne manquent pourtant pas ! Les associations, souvent présentées comme coûteuses pour le contribuable, ont en réalité un

poids macro-économique considérable et sont d'importantes créatrices de richesses : plus 1,9 millions d'emplois salariés, soit près de 10% du secteur privé selon une étude Recherche et Solidarités pour 2025. Elles cumulent aussi un capital confiance significatif, dans un contexte de défiance majeure à l'égard du personnel politique (20%), selon le dernier baromètre France Générosité. Ce dernier rappelle d'ailleurs que la protection de l'enfance est, après la recherche médicale, l'une des causes de dons qui suscite le plus de confiance, ce malgré un traitement médiatique souvent peu nuancé. Les scandales liés au développement systémique de l'intérim, dans une logique court-termiste et coûteuse, montrent du reste que le modèle associatif fait la démonstration qu'il peut faire mieux pour moins cher, en articulation avec l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire (exemple des maisons d'enfants en SCOP).

Pourtant, nous l'avons vu, ce modèle est attaqué. C'est donc tout l'engagement du pôle vie associative de la CNAPE et de sa commission que de faire front commun.

LES ACTIONS

2025

L'ENCADREMENT DU RECOURS À L'INTÉRIM EN PROTECTION DE L'ENFANCE

En 2025, la CNAPE a formalisé un positionnement sur la montée en puissance du recours à l'intérim en protection de l'enfance, dans un contexte où ce mode d'exercice, longtemps solution d'appoint utile, connaît un changement d'échelle particulièrement inquiétant dans le secteur social et médico-social. La note de positionnement publiée en octobre 2025 rappelle que le travail temporaire peut, en dernier recours, permettre d'assurer la continuité des accueils et des accompagnements dans des structures en forte tension, mais qu'il n'est pas neutre : les droits et besoins fondamentaux des enfants protégés – en particulier leur besoin de stabilité et de sécurité affective – sont alors souvent relégués au second rang. La CNAPE y réaffirme une ligne claire : le recours à l'intérim est un facteur de dégradation majeur de la qualité de l'accompagnement et doit être drastiquement réduit et mieux encadré, en particulier lorsque les sociétés qui organisent ces services relèvent du secteur lucratif.

La démarche mise en avant dans la note articule constats de terrain, enquête interne et mise en

perspective par des références publiques. La CNAPE indique s'appuyer sur une enquête flash adressée à ses adhérents : malgré une fidélisation parfois observée, le recours à l'intérim aboutit majoritairement à la multiplication des intervenants auprès de l'enfant, sans bascule vers des formes d'emploi plus stables (CDI, CDI intérimaire). Le document situe en outre la massification du phénomène dans une double crise : l'effondrement de l'attractivité des métiers du social (mis en lumière notamment par le Livre blanc du travail social) et la capacité des départements à faire face à une pression financière croissante (notamment au regard des analyses sur la situation des finances locales).

La note se décline autour d'un diagnostic et de préconisations, partagés avec un groupe de travail composés d'associations adhérentes.

À partir de cet état des lieux, la note fixe un objectif : créer les conditions favorables à une réduction drastique du recours à l'intérim, tout en rappelant que, sans un "choc d'attractivité" (convention collective unique étendue ambitieuse, revalorisation durable, formations, conditions d'exercice soutenables, financement à la hauteur), les

structures resteront dépendantes de solutions d'urgence coûteuses et insatisfaisantes.

Enfin, le document formule six préconisations articulant réglementation, responsabilité des acteurs et alternatives :

1. Réduire le vivier des intérimaires tout en renforçant les compétences des candidats, dans un contexte où le décret du 24 juin 2024 pris en application de la loi dite «Valletoux» a été annulé par le Conseil d'État (décision du 6 juin 2025) sur son champ d'application ; l'arrêté du 28 juin 2024 prévoit la responsabilité des agences dans la vérification de la durée minimale, sans sanction spécifique prévue pour les entreprises de travail temporaire.
2. Amender l'encadrement du coût de l'intérim pour qu'il concerne aussi le secteur associatif et prendre rapidement un décret d'application mieux encadré, la note relevant les limites d'une réforme réservée au seul secteur public et encore peu opérante en l'état.
3. Réguler, voire interdire, la place du secteur lucratif dans la protection de l'enfance.
4. Exiger des départements prescripteurs une véritable politique de recours à l'intérim, restrictive et respectueuse du cadre légal, et encourager l'anticipation des effets d'une réduction de l'intérim dans la gestion prévisionnelle des gestionnaires associatifs.
5. Expérimenter des modèles alternatifs et vertueux : intérim solidaire et groupements d'employeurs, portés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, afin de mutualiser les besoins et sécuriser davantage les

parcours, sous réserve d'un encadrement et d'une évaluation rigoureux.

6. Élever les standards de qualité et de contrôle des agences : exigences minimales, niveau de connaissance socle des professionnels missionnés, contrôle de l'honorabilité selon les modalités prévues via la plateforme nationale ; la note évoque la possibilité d'un label ou d'une charte nationale pour l'exercice en intérim dans le champ de la protection de l'enfance.

UNE JOURNÉE DÉDIÉE AUX PRÉSIDENCES ASSOCIATIVES

Le 2 décembre 2025, la CNAPE a relancé une Journée des présidences associatives – après plusieurs années de pause – pour remettre au centre une question devenue décisive dans la période : que signifie, aujourd'hui, présider une association en protection de l'enfance, et comment préserver le pouvoir d'agir du fait associatif dans un environnement de plus en plus contraint ? Cette rencontre s'inscrit dans un contexte décrit comme quasi « existentiel » pour le secteur, alors même qu'un nouveau projet de loi appelle à une « refondation » de la protection de l'enfance. Elle répond aussi à une orientation portée par le renouvellement des statuts de la CNAPE : créer des temps réguliers de rencontre des gouvernances, au-delà des seules assemblées générales, pour partager des expériences, se donner un cap commun et réaffirmer une parole politique.

L'introduction de la journée, portée par le président de la CNAPE, a posé le cadre : l'association ne peut pas être réduite à un « opérateur » gestionnaire. Elle est

une réalité de territoire, un lien direct avec les populations, et un acteur politique dès lors qu'elle assume une parole autonome. Un détour par l'histoire associative a permis de mettre en perspective les tensions actuelles : professionnalisation progressive du secteur, montée d'une dirigeance salariée, association longtemps reconnue dans les textes surtout comme « organisme privé non lucratif gestionnaire », et effets de la décentralisation et de la multiplication des normes, qui peuvent enfermer l'action dans des logiques en silos. Dans ce paysage, la journée insiste sur une nécessité : réinvestir le rôle politique des associations et l'engagement des gouvernances, présenté comme une condition de survie du modèle, face à la montée des logiques de marché et à des injonctions contradictoires (illustrées notamment par la séquence « Ségur pour tous » et la formule « qui paye décide »).

La conclusion retient deux enseignements transversaux : la nécessité de réaffirmer la dimension politique de la gouvernance associative, et l'enjeu de sécuriser la relation gouvernance–dirigeance (clarification des rôles et confiance réciproque). La dynamique est explicitement appelée à se prolonger en 2026, notamment autour de la formation des présidences et des directions pour consolider des binômes gouvernance–dirigeance outillés et alignés face aux tensions du secteur.

L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ESSMS, NOUVELLE MOUTURE

En 2025, la CNAPE s'est positionnée sur le nouveau référentiel d'évaluation de la

qualité de la Haute Autorité de Santé, alors que de nombreuses associations adhérentes ont été évaluées avec ce nouveau référentiel. Si l'engagement des professionnels ne fait aucun doute, le référentiel, la méthodologie et l'écosystème du nouveau modèle évaluatif montrent des limites structurelles qui, dans l'état actuel du dispositif, fragilisent particulièrement la protection de l'enfance.

Pour objectiver ces enjeux, outiller les adhérents et structurer un plaidoyer, la CNAPE a ouvert en 2025 un groupe de travail « Qualité » (2025-2026). La note de cadrage fixe trois objectifs principaux :

- ▶ Établir un état des lieux partagé de la réforme dans les structures de protection de l'enfance et produire un argumentaire global à destination des autorités publiques ;
- ▶ Soutenir l'appropriation de la méthodologie et du référentiel (notamment sur les critères les plus difficiles) au bénéfice des adhérents ;
- ▶ Anticiper la révision du référentiel en formulant des propositions d'adaptation conformes aux besoins du terrain (spécificités des structures, équité entre secteurs, qualité du dialogue, non-stigmatisation), et renforcer le plaidoyer sur des points clés (outils à destination des évaluateurs, modalités de publication et impact de la méthode de calcul du Qualiscope).

Ce travail s'articule avec l'implication institutionnelle de la CNAPE dans les espaces de concertation de la HAS (comité de concertation « qualité », comité « protection de l'enfance », comité national de suivi avec la DGCS),

afin de porter les retours du terrain, sécuriser les interprétations et défendre une amélioration de la qualité qui doit rester un levier de progrès, et non devenir un fardeau administratif.

LA TRANSITION NUMÉRIQUE DANS LE CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

En 2019, le Gouvernement a lancé une stratégie nationale pour le développement du numérique en santé. Parmi les leviers mobilisés, un plan de financement dédié, intitulé « Programme ESMS numérique », vise à accélérer la transition numérique des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Son ambition est de généraliser l'usage du dossier usager informatisé et de favoriser la mutualisation des ressources humaines et matérielles en matière de numérique.

Un programme encore trop centré sur le médico-social

Toutefois, le pilotage et les orientations du programme sont fortement influencés par les enjeux du champ médico-social et sanitaire, au détriment des spécificités de la protection de l'enfance. Face à ce déséquilibre, la CNAPE poursuit son plaidoyer auprès de la direction ministérielle du numérique en santé afin que les besoins spécifiques des structures de protection de l'enfance soient pleinement intégrés dans cette transition. Elle insiste notamment sur la nécessité de sensibiliser, d'acculturer et d'accompagner les acteurs du secteur, qui accusent aujourd'hui un retard considérable dans l'adoption des outils numériques.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET SON USAGE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

En 2025, la CNAPE a ouvert un chantier de réflexion sur l'intelligence artificielle (IA) en protection de l'enfance, à un moment où ces technologies se diffusent à un rythme très rapide, alors même que le cadre normatif et les pratiques professionnelles peinent à suivre. La note de positionnement publiée en décembre 2025 part d'un constat ambivalent : l'IA promet d'aller plus vite, de délester les équipes de tâches répétitives et d'améliorer la qualité formelle de certains écrits – promesse qui résonne fortement dans un secteur traversé par une crise d'attractivité –, mais elle expose aussi à des risques désormais documentés (abus, impasses éthiques, atteintes potentielles aux droits) et à des incertitudes importantes quant aux effets sur la relation éducative et les responsabilités professionnelles. Les expériences étrangères sont mobilisées comme signaux faibles : abandon au Japon d'un système d'évaluation automatisée des signalements après un drame, hétérogénéité des traitements au Royaume-Uni lorsque chaque collectivité utilise son propre modèle prédictif, ou encore administration d'un portail d'information du champ par une IA conversationnelle aux États-Unis ; la note souligne qu'en France, sans être à ce stade, les usages se sont déjà installés dans le quotidien de nombreux professionnels.

La démarche conduite en 2025 vise précisément à éviter que cette installation se fasse « au fil de l'eau ». La note est conçue avec les adhérents, dans le cadre d'un groupe de travail lancé en 2025, et elle est explicitement présentée comme une note d'étape : donner des repères communs, soutenir l'acculturation, rompre avec des usages isolés et officieux, et clarifier les opportunités comme les limites, sans céder au « solutionnisme technologique ». Elle se veut complémentaire de la recherche-action engagée par la DGCS et le LaborIA en vue d'une « convention professionnelle intelligence artificielle et travail social », et annonce la poursuite des travaux en 2026 (veille normative et documentaire, auditions d'acteurs experts, soutien aux associations sur leurs enjeux opérationnels).

Trois axes sont affirmés : contribuer à un consensus et à des référentiels communs alignés avec les valeurs associatives et le travail social, avec une priorité immédiate à la sensibilisation aux biais et au repérage des usages à risque ; promouvoir un recours assumé, maîtrisé et transparent, l'IA ne devant ni se substituer à la décision humaine ni altérer la qualité du lien éducatif (supervision par un professionnel qualifié, usage connu et traçable, information effective des enfants et familles lorsque le recours est systématique et susceptible d'affecter les personnes, cartographie des usages réels, évitement des usages « haut risque » et procédures en cas d'usages problématiques) ; enfin, encourager une appropriation collective au service du fait associatif (chartes, guides, protocoles, espaces d'échange et de veille, rôle de la formation, mutualisation et dialogue avec les acteurs publics/éditeurs), conditionnée au respect des exigences précédentes.



Une meilleure prise en compte des besoins du secteur

Dans le cadre de la phase de généralisation du programme ESMS numérique (2022-2025) et du programme SONS, les pouvoirs publics se sont engagés à intégrer davantage les acteurs de la protection de l'enfance. Des campagnes de communication spécifiques doivent être mises en place afin d'accompagner cette transition et de mieux outiller les professionnels du secteur. La CNAPE reste vigilante quant à la mise en œuvre effective de ces engagements et continuera à porter la voix des associations pour que le numérique devienne un levier réel d'amélioration de l'accompagnement des enfants protégés.

L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les suites du Livre blanc du travail social au Haut Conseil au Travail Social

En 2025, la CNAPE a poursuivi son engagement en faveur de la mise en œuvre effective des mesures du Livre blanc du travail social. Elle a notamment participé aux groupes de travail dédiés à la déclinaison opérationnelle des priorités identifiées, notamment sur les enjeux de formation et les enjeux d'encadrement. Ces travaux, qui se poursuivront en 2026, permettront, souhaitons-le, de faire progresser la sensibilisation des élus aux difficultés que traversent les professionnels de la protection de l'enfance.

La poursuite des partenariats avec France Travail et l'ANACT

Afin de lutter contre la pénurie de professionnels, la CNAPE a poursuivi ses coopérations avec France Travail et l'ANACT. Plusieurs échanges ont eu lieu avec la référente nationale des métiers du travail social, permettant d'intégrer la protection de l'enfance dans les actions de promotion des métiers du soin et de l'accompagnement, notamment dans le cadre de la semaine des métiers du soin et de l'accompagnement, qui se tient chaque année.

La CNAPE a également engagé des discussions avec l'ANACT sur les enjeux de qualité de vie au travail et a contribué à la définition d'une expérimentation spécifique dédiée à la protection de l'enfance, intitulé Pas à Pas, et à laquelle un webinaire a été dédié.

UNE SENSIBILISATION ACTIVE ET POSITIVE DE L'ENFANCE PROTÉGÉE AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

En 2025, la CNAPE a poursuivi sa mission de promotion de la protection de l'enfance en articulant plaidoyer, formation des professionnels, sensibilisation et actions concrètes pour les enfants protégés.

Rappeler aux enfants qu'ils ne sont pas seuls et que de nombreux acteurs s'engagent pour les accompagner dans leur parcours de vie.

LES ACTIONS DE PLAIDOYER ET D'INFLUENCE POLITIQUE

La CNAPE place le plaidoyer au cœur de son action pour défendre les intérêts de ses associations adhérentes et promouvoir une vision globale de l'enfance, fondée sur le respect des droits reconnus par la CIDE. Elle alerte les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées sur le terrain, fait remonter les besoins et bonnes pratiques des professionnels.

En 2025, son action s'est traduite par :

- ▶ **18 communiqués de presse et 178 retombées médiatiques**, renforçant sa visibilité et sa capacité à peser dans les débats autour de la protection de l'enfance.
- ▶ **9 mobilisations simultanées dans 9 grandes villes françaises**, coordonnées via le collectif Les 400 000, pour alerter pouvoirs publics et opinion publique sur l'effondrement du système de protection de l'enfance.

- Des prises de parole auprès des ministères et de représentants politiques et des instances régionales, afin de porter directement les revendications des associations gestionnaires.

15 MAI MOBILISATIONS SIMULTANÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Le 15 mai 2025, la CNAPE a orchestré, via le collectif Les 400 000, une mobilisation simultanée dans neuf grandes villes françaises – Lille, Marseille, Rennes, Mamoudzou, Paris, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg et Lyon – pour sensibiliser les pouvoirs publics et l'opinion sur l'urgence de réformer la protection de l'enfance. Cette action s'inscrit dans la continuité de la grande marche du 25 septembre 2024 à Paris et illustre la pérennisation d'un mouvement collectif structuré.

Le collectif, qui rassemble le réseau de la CNAPE et plus de 70 organisations partenaires, a mis en avant quatre priorités : la fin des listes d'attente, le renforcement du soutien aux familles, l'amélioration des conditions de travail des professionnels du secteur et l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance.

Cette journée a combiné :

- Visibilité médiatique : près de 50 retombées nationales et régionales, des passages radio et TV.
- Mobilisation symbolique : cortèges, rassemblements, slogans, pancartes, peluches déposées en hommage aux enfants protégés. (pages 25-26)
- Implication politique : délégations reçues en préfecture dans plusieurs villes, présence



de parlementaires et élus locaux, interventions de responsables associatifs et jeunes bénéficiaires de l'ASE.

- Dimension pédagogique et interactive : stands et animations organisés par les associations pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la protection de l'enfance.

Au total, plus de 5 000 participants ont pris part à la mobilisation, donnant à la CNAPE une forte visibilité nationale et consolidant sa position de force de proposition et d'alerte auprès des pouvoirs publics.

LES ÉVÈNEMENTS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS ET DES GOUVERNANCES

La CNAPE organise des événements destinés aux professionnels de la protection de l'enfance et des secteurs connexes, avec pour objectif de les former aux enjeux émergents de leur métier et explorer des thématiques encore peu abordées. Ces temps de rencontre favorisent le partage de pratiques innovantes, le

renouvellement des méthodes d'accompagnement et la réflexion sur les modèles de gouvernance. L'objectif est clair : renforcer les compétences, stimuler la créativité et consolider le secteur associatif pour qu'il soit mieux armé face aux défis actuels.

Colloque « Violences sexuelles envers les enfants handicapés : voir, écouter et agir, enfin » 11 et 12 juin, Paris

Organisé dans la continuité des travaux de la Ciivise, ce colloque a permis de mettre en lumière les spécificités des violences sexuelles envers les enfants en situation de handicap et de diffuser des recommandations concrètes auprès des acteurs du secteur et des décideurs. (détails page 42)

Colloque « Et si demain la prévention spécialisée disparaissait ? » 26 et 27 novembre, Paris

Ce colloque de politique-fiction a mêlé analyses prospectives, projections et débats pour alerter sur l'avenir de la prévention spécialisée et mobiliser les décideurs autour de pistes d'action concrètes. (détails page 35)



Mobilisation des 400 000, 15 mai 2025, Paris

Journée des présidences 2 décembre, Paris

La CNAPE a réuni les présidents et présidentes de son réseau pour une journée d'échanges et de réflexion consacrée aux enjeux de gouvernance et à l'avenir de la protection de l'enfance.
(détails page 50)

Conférence internationale sur la protection de l'enfance à 3 et 4 décembre, Paris

Organisée avec la Fédération des CREA, cette conférence a permis de croiser les regards de professionnels et experts internationaux et de partager des pratiques autour des grands enjeux de la protection de l'enfance.
(détails page 34)

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION POSITIVE DE L'ENFANCE PROTÉGÉE AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

La CNAPE organise des événements et des campagnes de communication pour assurer une

Campagne du 119,
sur les réseaux sociaux

visibilité et promouvoir une image positive du secteur de la protection de l'enfance.

Une campagne de sensibilisation autour du 119

La CNAPE a poursuivi son engagement pour la protection de l'enfance en soutenant la campagne nationale du 119 – Allô Enfance en Danger, à laquelle elle a contribué au sein du GIP France Enfance Protégée. En relais et pour renforcer la sensibilisation au 119, la CNAPE déploie ses propres actions de visibilité, notamment lors du Tournoi des Défenseurs de l'Enfance et via des campagnes dédiées. Après une première campagne nationale marquante en 2021, la CNAPE a lancé en 2025 une nouvelle campagne créative soutenue



financièrement par Les Pétancoeurs et conçue avec Bomper Studio. Cette campagne met en scène deux enfants confrontés à des violences intrafamiliales dans leur chambre. Les décors épurés rappellent que la maltraitance traverse toutes les classes sociales et formes de violence. L'élément central de cette campagne réside dans la bulle de dialogue qui entoure chaque enfant. Inspirée de l'univers de la bande dessinée, elle symbolise à la fois l'isolement imposé aux victimes de violences et l'urgence de briser le silence. Elle incarne l'action qui sauve : parler, agir, appeler. En faisant référence au 119, elle rappelle que celui-ci est une porte d'entrée vers le signalement et la mise à l'abri des enfants victimes.

La 5^{ème} édition du tournoi des Défenseurs de l'Enfance

Le dimanche 16 novembre, le stade Pierre-Mauroy de Lille a accueilli la 5^{ème} édition du tournoi des Défenseurs de l'Enfance, porté par Mohamed Bouhafsi, ambassadeur de la CNAPE, à l'approche de la Journée internationale des droits de l'enfant célébrée chaque 20 novembre.

Cette édition a rassemblé 216 enfants âgés de 8 à 11 ans, issus des associations membres de la CNAPE. Répartis en 18 équipes représentant les clubs de Ligue 1, ils ont bénéficié en octobre d'une préparation exclusive « Train like a pro » : entraînements encadrés par des professionnels, rencontres avec des joueurs, visites de centres d'entraînement et remise des tenues officielles. Un passage dans les magasins partenaires Decathlon leur a permis de récupérer leurs crampons afin de représenter fièrement leurs équipes.

De nombreux partenaires ont soutenu cette 5^{ème} édition, dont la LFP, Sid Lee & Yard, le LOSC, l'UNFP, Decathlon, Intermarché, la Région Hauts-de-France, la mairie de Lille, la Ligue 1 McDonald's, le fonds Axa et Accor, unissant leurs forces pour offrir aux enfants une expérience inoubliable.

La veille du tournoi, les jeunes participants ont visité le Kipstadium de Lille grâce aux équipes de Decathlon. Ils y ont découvert les coulisses de la fabrication des ballons, maillots et sacs à dos, avant de personnaliser un ballon de Ligue 1 pour chaque équipe.

Le dimanche 16 novembre, les 18 équipes se sont affrontées lors de matchs amicaux sur la pelouse du LOSC, avec une phase de poules suivie d'éliminations directes.



Photo de clôture du tournoi des Défenseurs de l'enfance

Le youtubeur Michou ainsi que les joueurs Mathieu Debuchy et Ethan Mbappé ont créé la surprise en venant encourager les enfants. Tout au long de la journée, des animations proposées par Decathlon ont rythmé l'événement.

L'équipe de Strasbourg a remporté pour la troisième année consécutive le tournoi, talonnée de près par Nice. Le Havre a été récompensé pour la meilleure ambiance, tandis qu'Angers a reçu le prix du meilleur cri de ralliement, décerné par l'UNFP.





LES RETOMBÉES MÉDIATIQUES DU TOURNOI

125 000 impressions issues de différents médias (InstantFoot, BeFootball, etc.) qui ont relayé le tournoi

1,4 million d'impressions sur les réseaux sociaux

42 000 engagements (likes, commentaires, partages)

498 000 vues vidéos

45 publications relayées (39 par les clubs de Ligue 1). Le LOSC, club d'accueil a été le plus actif avec 12 publications

Ces chiffres témoignent de l'ampleur prise par cette opération, devenue une véritable vitrine nationale pour la CNAPE et le collectif des Défenseurs de l'Enfance.

Au-delà de la compétition sportive, cette 5^{ème} édition a porté un message fort : rappeler aux enfants qu'ils ne sont pas seuls et que de nombreux acteurs s'engagent pour les accompagner dans leur parcours de vie. L'événement a également permis de sensibiliser au 119 – Allô Enfance en Danger, numéro essentiel dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger.



Des journées dédiées à la protection de l'enfance

Contrairement à 2024, les journées consacrées à la protection de l'enfance ont cette année été organisées à l'occasion des 16^{ème} et 17^{ème} journées de Ligue 1 et de Ligue 2, les 13 et 14 décembre, afin de s'inscrire pleinement dans l'esprit des fêtes de fin d'année et donner une tonalité encore plus solidaire à l'engagement en faveur de la protection de l'enfance.

Dans ce cadre, 500 enfants accompagnés par les associations adhérentes de la CNAPE ont été invités à assister à des matchs de Ligue 2 grâce au soutien de BKT, tandis que plusieurs groupes de huit enfants ont participé à neuf rencontres de Ligue 1.

Lors de ces rendez vous, les enfants ont été accueillis en bord de terrain, en avant match, autour de sapins de Noël spécialement installés, où ils ont pu ouvrir leurs cadeaux offerts par une personnalité du club.

Chaque enfant a reçu un maillot domicile du club et une gourde Ligue1 offerts par la LFP, un album et une carte Panini, ainsi qu'un ballon Decathlon. Les clubs ont également pu compléter ces dotations par des attentions supplémentaires, à leur discrétion.

Par ailleurs, 9 enfants ont eu l'honneur de remettre les 9 trophées Essilor "Homme du Match", décernés par les internautes, sur chacune des pelouses de Ligue 1.

Ces journées ont constitué un temps fort pour la visibilité de la CNAPE, avec un dispositif de communication et de sensibilisation déployé sur l'ensemble des clubs de Ligue 1 : changement de photo de profil et publications dédiées sur les



Les partenaires et membres du collectif les défenseurs de l'enfance

réseaux sociaux, annonces des speakers en avant-match, diffusion du film reveal de la campagne et affichage sur écrans géants.

Les rencontres L1 et L2 se sont jouées avec 900 ballons collecteurs imaginés par Décathlon à partir de dessins d'enfants, intégrant le logo des Défenseurs de l'Enfance, et l'ensemble du dispositif a été valorisé à l'antenne sur Ligue 1+ et beIN SPORTS.

Enfin, dans le cadre de ce week-end dédié, six enfants protégés âgés de 8 à 12 ans ont également pu assister à l'émission Ligue 1+ depuis le studio de la chaîne à Paris. Les enfants ont eu l'opportunité de commenter un match en direct depuis le plateau, avant de participer à une remise de cadeaux organisée pour célébrer les fêtes de fin d'année.

Sur ces journées, la CNAPE a bénéficié de la plus forte visibilité RSE de toute l'histoire de la LFP (selon le bilan LFP) avec plus de 111 millions d'impressions, une visibilité 8 fois supérieure à celle de la saison précédente.

LES PARTENARIATS AU SERVICE DES ENFANTS PROTÉGÉS

Elle noue également de nouveaux partenariats pour offrir des ressources concrètes aux enfants protégés et impliquer davantage les acteurs volontaristes des secteurs privés.

Encourager la pratique sportive quotidienne avec la Fondation Decathlon

Lors du tournoi des Défenseurs de l'Enfance du 16 novembre 2025, la **Fondation Decathlon a offert 18 kits d'équipements sportifs aux associations participantes**, comprenant ballons, buts,

chasubles, sifflets, pompe et table de ping-pong. Ces dons, annoncés lors du tournoi puis livrés dans les structures quelques semaines plus tard, ont pour objectif de prolonger l'impact de l'événement et de permettre à davantage d'enfants de pratiquer une activité physique régulière.

Retrouver confiance et l'envie de s'exprimer avec Plume

En 2025, grâce au partenariat avec Plume, 300 coffrets d'activités ludiques autour de l'écriture ont été distribués à 62 associations adhérentes de la CNAPE. Destinés aux enfants de 6 à 15 ans, ces coffrets offrent un support pédagogique permettant de stimuler l'imaginaire, développer l'estime de soi et encourager l'expression personnelle. À travers des jeux et des consignes créatives, les enfants sont invités à raconter, inventer et mettre des mots sur leurs émotions. Pour de nombreuses associations, ces coffrets sont devenus un outil précieux, mobilisé au sein d'ateliers collectifs, favorisant à la fois le plaisir d'apprendre et le renforcement du lien avec les enseignants.

Initier aux métiers de l'audiovisuel avec Mediawan

La CNAPE a développé un partenariat inédit avec Mediawan, pour offrir aux adolescents confiés ou accompagnés par la protection de l'enfance une immersion dans l'univers de l'audiovisuel. Ce programme a proposé aux jeunes de 14 à 18 ans de créer leur propre scénario en vue de produire un podcast, encadrés par des webinaires animés par des scénaristes de la Cité européenne des scénaristes, en présence du parrain Fred Musa et de la marraine Mimie Mathy. Les huit projets qui seront sélectionnés en 2026 bénéficieront d'un accompagnement complet pour la

réalisation de leur podcast dans les studios de Mediawan à Paris.

Mediassoc

Avec plus de 4500 structures utilisatrices, l'association Mediassoc, partenaire de longue date de la fédération, permet aux membres de la CNAPE, quelle que soit leur taille, de bénéficier automatiquement et sans engagement de remises tarifaires «grands comptes» négociées auprès de plusieurs catégories de fournisseurs : véhicules automobiles (achat ou LLD), fournitures de bureau, mobilier métallique, téléphonie mobile et Internet, entretien des ascenseurs et portes automatiques, etc.

Le Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif, banque de référence de l'économie sociale et solidaire, accompagne de nombreuses associations membres de la CNAPE pour développer leurs activités et soutenir leur mutation. En cohérence avec son approche ternaire de la relation client, elle est un partenaire historique de la fédération afin de renforcer la diffusion de son offre et améliorer l'adéquation de son offre.

Les PétanCoeurs

Jeune agence événementielle, les PétanCoeurs organise des tournois de pétanque à destination des entreprises. Depuis 2023, cette agence au grand cœur constitue une cagnotte alimentée par son activité, qu'elle reverse à la CNAPE pour soutenir la lutte contre les maltraitances faites aux enfants. La campagne «Un simple appel» a notamment été relancée début 2025 grâce à leurs dons.

LES ÉLUS, LES DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX ET L'ÉQUIPE NATIONALE DE LA CNAPE



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la CNAPE est composé, au maximum, de 25 membres. 16 d'entre eux sont élus par le collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif, 6 par le collège des mouvements et groupements, 2 par le collège des experts et 1 par celui des associations nationales d'usagers. Tout administrateur est élu pour quatre ans. Le président du conseil d'orientation qui représente les délégués territoriaux, prévu à l'article 18 des statuts de la CNAPE, est membre de droit du conseil d'administration.

Président

Didier Tronche

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Président de l'Acseá*

Vice-présidents

Patricia Adam

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Présidente de l'ADSEA 29*

Michel Cherville

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Président de LINKIAA*

Céline Mons

Collège des mouvements et groupements. *Présidente du CNAEMO*

Secrétaire général

Jean-François Ferret

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Président d'Action Jeunesse Pessac*

Trésorier

Jean-Louis Losson

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Directeur général de SEHOC*

Administrateurs

Nathalie Alizé

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Directrice de pôle au sein de L'Enfance Catalane*

Frantz Bhiki

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Administrateur de l'AGSEA*

Cathy Blanc-Chardan

Collège des mouvements et groupements. *Présidente de l'ANPF*

Gérard Castells

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Directeur, Filière Protection Enfance et Familles de l'ANRAS*

Sylvie Chemin

Collège des mouvements et groupements. *Présidente de la FNCP*

Didier Comte

Collège des experts

Messaoud Djaïz

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Directeur adjoint de territoire de l'Afeji Hauts-de-France*

Jean-Marc Élisé

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Président du CMSEA*

Gaël Escaffre

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Directeur général de L'ESSOR*

Jacques Lepetit

Collège des mouvements et groupements. *Président de la Fn3s/Fenamef*

Nicolas Maigne

Membre du bureau
Collège des mouvements et groupements. *Vice-président de l'ANMECS*

Catherine Marquant

Collège des associations nationales d'usagers
Volontaire permanente d'ATD Quart Monde

Laurent Mony

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Directeur de filière au sein de la Fondation Normandie Générations*

Lise-Nadine Moreau

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Administratrice de l'ALSEA 87*

Laurence Scheibel

Collège des mouvements et groupements. *Vice-présidente du CNDPF*

Bérengère Tailleux

Collège des experts

Olivier Vilès

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Administrateur de l'ADSEA04*

Laetitia Zampese

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Directrice générale de l'ADSEAO*

Bruno Zilberg

Collège des associations, fondations et organismes à but non lucratif. *Directeur général du groupement associatif Cithéa*

Président du Conseil d'Orientation

Damien Scano

Délégué territorial CNAPE/PACA

LES DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX ET DÉPARTEMENTAUX

CNAPE

Hauts-de-France

Fabienne Lemaire
Sauvegarde du Nord
23 rue Malus
59 000 Lille
Tél. : 03 20 16 28 72
f.lemaire@cnap.fr

CNAPE Champagne-Ardenne

Philippe Colautti
Sauvegarde de la Marne
34 Grande Rue
51430 Bezannes
Tél. : 03 26 79 85 60
p.colautti@cnap.fr

CNAPE Lorraine

Abdelali Fahime
CMSEA
47 rue Dupont des Loges
BP 10271
57006 Metz Cedex
Tél. : 03 87 75 40 28
a.fahime@cnap.fr

CNAPE Alsace

René Bandol
ARSEA
204 avenue de Colmar
67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 43 02 50
r.bandol@cnap.fr

CNAPE Bourgogne

Franche-Comté
Salah Hamdaoui
Sauvegarde 58
18 quai Gambetta, 71100
Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 90 05 90
s.hamdaoui@cnap.fr

CNAPE Auvergne-Rhône-Alpes

Claude Dély
Sauvegarde de l'Isère
15 bvd Paul Langevin
38601 Fontaine
Tél. : 06 70 72 19 88
c.dely@cnap.fr

CNAPE Provence-Alpes-Côte d'Azur

Damien Scano
ADSEA 04
18 avenue Demontzey
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 36 71 71
d.scano@cnap.fr

CNAPE Languedoc-Roussillon

Nadine Greffeulle
Association Jean Gailhac
38 boulevard d'Angleterre
34500 Béziers
Tél. : 04 67 49 87 00
n.greffeulle@cnap.fr

CNAPE Midi-Pyrénées

Nicolas Gaddoni
ADES Europe
Lieu dit Le Pilarlet
09160 Prat Bonrepaux
Tél. : 05 61 96 19 65
n.gaddoni@cnap.fr

Délégations départementales

CNAPE Ariège
Nawel Laglaoui
Moulin des prés
Lieu-dit Merle
09230 Ste-Croix-Volvestre
Tél. : 05 61 96 07 93
n.laglaoui@cnap.fr

CNAPE Haute-Garonne

Michel Laulaigne
Accueil et Famille
m.laulaigne@cnap.fr

CNAPE Tarn

Christophe Warnault
Foyer Protestant
c.warnault@cnap.fr

CNAPE Tarn-et-Garonne

Nathalie Gallard
Anras
n.gallard@cnap.fr

CNAPE Aquitaine

Martine Gibert
Institut Don Bosco
181 rue Saint François-Xavier,
33170 Gradignan
m.gibert@cnap.fr

CNAPE Limousin Poitou-Charentes

Christophe Somnard
ASEAC
7 rue Daniel de Cosnac
19101 Brive-la-Gaillarde
Tél. : 05 55 88 91 00
c.somnard@cnap.fr

CNAPE Pays de la Loire

Nathalie Ferrier
ASEA 49
46 route du Plessis
Grammoire
49182 Saint Barthélemy
d'Anjou
Tél. : 02 41 68 65 60
n.ferrier@cnap.fr

CNAPE Bretagne

Emmanuel Panis
ARASS
2 rue Micheline
Ostermeyer
35000 Rennes
Tél. : 0299516900
e.panis@cnap.fr

CNAPE Côtes-d'Armor

Yves Abernot
L'envol
y.abernot@cnap.fr

CNAPE Ille-et-Vilaine

Catherine Jakubiec
L'Apase
c.jakubiec@cnap.fr

CNAPE

Centre-Val de Loire

Nicolas Boigeaud
ADIASEAA
8 rue de Robinson
36130 Déols
Tél. : 02 54 34 19 26
n.boigeaud@cnap.fr

CNAPE Île-de-France

Fatima Benoukh
Cithéa
23 rue Malus, 59000 Lille
Tél. : 03 20 16 28 72
f.benoukh@cnap.fr

CNAPE Normandie

Isabelle Colly-Favré
L'Elan
Lieu-dit Le Pilarlet,
09160 Prat Bonrepaux
Tél. : 05 61 96 19 65
i.colly-favre@cnap.fr

CNAPE

Antilles-Guyane

Melissa de la Cruz
Apai Mei
204 avenue de Colmar,
67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 43 02 50
m.delacruz@cnap.fr

CNAPE Océan Indien

Hugues Makengo
MLEZI MAORE
6 rue jardin fleuri Cavani
97600 Mamoudzou
Tel. : 02 69 61 64 00
h.makengo@cnap.fr

CNAPE La Réunion

Damien Folio
AAPEJ
Email : d.folio@cnap.fr

CNAPE Mayotte

Chacrina Moussa
Mlezi Maore
c.moussa@cnap.fr

L'ÉQUIPE NATIONALE

L'équipe nationale de la CNAPE met en œuvre la politique définie par le conseil d'administration et assure un contact régulier avec les adhérents.

Elle représente la CNAPE auprès des pouvoirs publics et des diverses instances nationales telles que le GIP France enfance protégée, le CNPE, le HCFEA, le CIPDR, le comité d'entente du Défenseur des droits, les instances du CGLPL, le COJ et le HCTS. Elle participe activement à plusieurs coordinations associatives nationales, notamment Cause Majeur ! et De la Convention aux Actes. Par l'intermédiaire de ses délégués territoriaux et départementaux, la CNAPE siège également dans une grande partie des ODPE, des nouveaux CDPE et des commissions d'appel à projet.

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général : Pierre-Alain Sarthou

PROTECTION DE L'ENFANCE

Responsable Protection de l'enfance – Milieu ouvert – Accueil

Gouvernance : Marie-Pierre Auger

Responsable Jeunes majeurs – Prévention spécialisée – Projet La BASE et

Référente outre-mer : Lorette Privat

JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

ACCOMPAGNEMENT DES MNA

Responsable : Marlène Viallet*

HANDICAPS - VULNÉRABILITÉS DES FAMILLES

PRÉVENTION

Responsable : Pauline de la Losa

VIE ASSOCIATIVE - ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS - EUROPE

Responsable : Michaël Da Costa

Référent service juridique aux adhérents

ANIMATION DES TERRITOIRES

DÉVELOPPEMENT DE LA FÉDÉRATION

Responsable : Jeanne Ferrero**

Référente mouvements et nouveaux adhérents

COMMUNICATION ET STRATÉGIE ÉVÉNEMENTIELLE

Responsable : Zoé Bouvet

Graphiste maquettiste : Hélène Tellier

DÉVELOPPEMENT WEB FULLSTACK

Développeur : Billy Klotz

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Responsable : Gilles Davaine

Comptable : Éric Leguay

SECRÉTARIAT DE DIRECTION

Secrétaire de direction : Marguerite Hendjian

* en remplacement d'Alexia Martel depuis le 2 mai 2025

** en remplacement de Thibaud Cado depuis le 1^{er} septembre 2025

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2025



LE BILAN

| ACTIF (en euros) | 2025 | 2024 |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| Actif immobilisé | 3 307 212 | 3 408 794 |
| Immobilisations incorporelles | 3 409 | 4 777 |
| Immobilisations corporelles | 3 303 651 | 3 403 865 |
| Immobilisations financières | 153 | 153 |
| Actif circulant | 1 520 199 | 1 217 830 |
| Créances | 134 517 | 96 698 |
| Valeurs mobilières de placement | 898 037 | 648 037 |
| Disponibilités | 455 293 | 453 643 |
| Charges constatées d'avance | 32 353 | 19 453 |
| TOTAL | 4 827 411 | 4 626 624 |

Montants individuellement arrondis à l'euro le plus proche

ANALYSE DU BILAN

Le financement des immobilisations

Le **fonds de roulement** 2025, représentant le surplus des ressources de moyen et long terme dont une structure dispose pour son activité après financement de l'actif immobilisé, s'élève à 414 674 €. Cela traduit un financement excédentaire des emplois durables par les ressources stables, gage de pérennité et de bonne santé financière. On relèvera parallèlement que l'acquisition du siège, par recours à l'emprunt (détails dans l'annexe légale), génère logiquement un ratio d'autonomie financière (part des fonds propres sur le total du bilan) relativement faible, à hauteur de

21 %. Il s'améliorera au fur et à mesure des remboursements d'emprunts. La valeur du bien immobilier, travaux d'aménagement compris, constitue 99% du total des immobilisations nettes (96% des immobilisations brutes).

Le financement de l'activité

Le **besoin en fonds de roulement** (couverture des besoins à court terme de l'activité, avances et créances, par les dettes à court terme générées par l'activité) est négatif et s'élève à - 929 558 €. Il est à noter que le calcul intègre un volume global de 936 422 € de fonds dédiés (dons et legs) et reportés (subventions), qui sont des financements affectés. Il en

ressort que le besoin de financement de l'activité est tout juste couvert par celle-ci.

La trésorerie nette (valeurs mobilières de placement et disponibilités moins dettes d'exploitation financières à court terme) s'élève à 1 344 232 €. Le legs affecté est placé en comptes à terme (détails dans l'annexe légale), le reste de la trésorerie étant réparti entre un contrat de capitalisation, des comptes sur livret et les comptes courants. Le volume des fonds affectés représente 69% du total des valeurs mobilières de placement et des disponibilités. Pour autant, le niveau de la trésorerie se situe à un niveau suffisant pour un

| PASSIF (en euros) | 2025 | 2024 |
|---------------------------------------|------------------|------------------|
| Fonds propres | 1 029 796 | 957 644 |
| Fonds propres sans droit de reprise | 500 000 | 500 000 |
| Réserves | 50 000 | 50 000 |
| Report à nouveau | 407 644 | 470 228 |
| Résultat de l'exercice | 72 152 | -62 584 |
| Fonds reportés et dédiés | 936 422 | 732 193 |
| Provisions | 66 841 | 51 842 |
| Emprunts et dettes | 2 794 352 | 2 884 945 |
| Emprunts et autres dettes financières | 2 584 337 | 2 657 058 |
| Dettes d'exploitation | 202 578 | 200 503 |
| Autres dettes | 7 294 | 8 891 |
| Produits constatés d'avance | 143 | 18 494 |
| TOTAL | 4 827 411 | 4 626 624 |

fonctionnement courant sans tension, avec un délai de règlement des fournisseurs respecté de 30 jours fin de mois.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU BILAN

La valeur du bilan est en légère hausse entre 2024 et 2025 (+4 %). L'analyse des variations entre ces deux exercices donne les éléments suivants :

A l'actif

La valeur d'**actif immobilisé net** évolue à la baisse (- 101 582 €), pour l'essentiel au niveau des immobilisations corporelles, en lien avec l'amortissement des nouveaux locaux et des travaux

d'aménagement réalisés.

Le montant de l'**actif circulant** augmente sensiblement sur la même période (+ 302 369 €). Cette évolution est cohérente avec l'amélioration de la trésorerie de la CNAPE sur la période, dont les excédents sont placés à chaque fois qu'il est possible afin d'optimiser les produits. L'augmentation des créances est quant à elle liée au développement de projets conduits par la CNAPE, comme la web application La Base, dont des soutiens financiers étaient en attente de versement à la clôture.

Au passif

Les **fonds propres** sont affectés du montant du résultat de l'exercice (+72 152 €).

Les **fonds reportés et dédiés** augmentent sensiblement (+204 230 €). Au legs déjà comptabilisé précédemment s'ajoute un volume de subventions et partenariats pour des projets qui recouvrent plusieurs exercices (détails dans l'annexe légale). Les **provisions** varient (- 14 999 €) de l'ajustement des provisions habituelles (détails dans l'annexe légale).

Le montant des **emprunts et dettes** baisse (- 90 593 €), en lien avec le remboursement des emprunts contractés pour financer l'acquisition du siège. Les produits constatés d'avance, qui comptabilisaient en 2024 un soutien financier pour le développement de La Base, retrouvent leur niveau habituel.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

| CHARGES (en euros) | Budget 2025 | Réalisé 2025 | Réalisé 2024 |
|-------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Achats | 17 500 | 13 176 | 23 609 |
| Autres charges externes | 424 253 | 379 086 | 343 093 |
| Autres services extérieurs | 369 700 | 338 623 | 312 074 |
| Impôts et taxes | 83 204 | 75 172 | 78 484 |
| Charges de personnel | 1 050 130 | 1 070 487 | 1 096 806 |
| Autres charges de gestion courante | 1 000 | 254 | 1 438 |
| Charges financières | 112 500 | 112 069 | 115 457 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 163 840 | 218 432 | 161 535 |
| Engagements à réaliser sur ressources affectées | 0 | 267 636 | 78 409 |
| TOTAL | 2 222 127 | 2 474 937 | 2 210 904 |

Montants individuellement arrondis à l'euro le plus proche

Les comptes de l'exercice 2025 présentent un résultat de **72 152 €**, améliorant sensiblement l'équilibre prévu au budget initial. L'analyse des écarts avec l'exercice précédent donne les éléments suivants :

CHARGES

Les charges s'élèvent à **2 474 937 €** (pour un budget de 2 222 127 €) et sont sensiblement supérieures au montant de l'exercice précédent. Cette augmentation de 264 033 € (+12%) est essentiellement liée à l'augmentation du volume saisi en fonds dédiés en fin d'exercice et, dans une moindre mesure, aux charges liées à la mise en œuvre en année pleine du programme SICAPE.

Les **achats** sont en baisse de 10 432 € (-44%) par rapport à 2024. Après une hausse ponctuelle liée à l'achat de fournitures et petits matériels pour l'agencement des nouveaux locaux, cette ligne retrouve un niveau plus habituel en 2025.

Les **autres charges externes** sont en hausse de 35 993 € (+10%). Cette évolution est essentiellement due à la charge en année pleine du programme SICAPE, à un volume plus élevé de charges de séminaire du fait de l'organisation d'un 3e colloque en 2025, et au lancement du projet de CRM en juillet, avec le coût des licences et de configuration du logiciel. Cette hausse globale a toutefois été atténuée par une baisse des

charges d'organisation de deux événements : le tournoi des Défenseurs de l'enfance (sans effet sur le résultat de l'exercice, l'événement étant équilibré sur le plan financier) et la déclinaison sur les territoires de la mobilisation des 400 000.

Les **autres services extérieurs** connaissent une hausse de 26 549 € (+9 %). Ceci tient à la comptabilisation sur ces lignes de la charge du développeur de l'application La Base, désormais prestataire après un statut de salarié en 2024, et de la charge d'une première évaluation externe du programme SICAPE. L'augmentation de cette ligne est parallèlement atténuée par la non-reconduction de prestations

| PRODUITS (en euros) | Budget 2025 | Réalisé 2025 | Réalisé 2024 |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Autres produits | 0 | 804 | 6 590 |
| Subventions d'exploitation | 475 798 | 604 256 | 366 869 |
| Autres produits de gestion courante | 1 650 939 | 1 799 543 | 1 604 094 |
| <i>Ressources liées à la générosité publique</i> | 177 700 | 196 797 | 156 630 |
| <i>Contributions financières autres organismes</i> | 4 000 | 4 000 | 4 000 |
| <i>Cotisations</i> | 1 354 100 | 1 443 849 | 1 331 766 |
| <i>Produits divers de gestion courante</i> | 115 139 | 154 897 | 111 698 |
| Produits financiers | 200 | 27 237 | 26 844 |
| Reprise sur amortissements et provisions | 52 890 | 51 842 | 72 464 |
| Report des ressources non utilisées | 42 300 | 63 407 | 71 155 |
| Transfert de charges | 0 | 0 | 305 |
| TOTAL | 2 222 127 | 2 547 089 | 2 148 320 |
| RÉSULTAT | 0 | 72 152 | -62 584 |

relatives à l'organisation de la mobilisation nationale des 400 000 en 2024 (agence, impressions, etc.).

Les **impôts et taxes et versements assimilés** sont en légère baisse de 3 311 € (-4 %), conformément à la masse salariale.

Les **charges de personnel** connaissent une baisse de 26 318 € (-2 %). Cette évolution tient à la sortie des effectifs du développeur de La Base, compensée en partie par la charge en année pleine de la responsable du projet SICAPE, embauchée fin 2024. Les charges de personnel, représentent 43% des charges de l'exercice (46% si l'on y ajoute la charge externalisée du développeur).

Les **autres charges de gestion courante**, en baisse de 1 183 € (-82 %) par rapport à 2024, ne sont pas significatives.

Les **charges financières** sont en baisse de 3 388 € (-3 %). Cette ligne comptabilise les intérêts des emprunts souscrits et évolue conformément aux tableaux d'amortissements.

Les **dotations aux amortissements et provisions** sont en hausse de 56 897 € (+35 %). Cette évolution tient pour l'essentiel à la provision pour cotisations douteuses inscrite à la clôture, alors qu'il n'y en avait pas en 2024, et, dans une moindre mesure, à la réévaluation de la provision pour charges d'assemblée générale et divers

frais à recevoir, qui était inchangée depuis de nombreuses années.

Les **engagements à réaliser sur ressources affectées** connaissent une hausse très significative, de 189 227 € (+241 %), par rapport à 2024. Ceci tient à l'augmentation du volume inscrit en fonds dédiés à la clôture, en lien avec le développement du nombre de projets, dont le programme SICAPE, le tournoi des Défenseurs de l'enfance, la cartographie de la prévention spécialisée ou encore La Base (détails dans l'annexe légale).

PRODUITS

Les produits sont réalisés à hauteur de **2 547 089 €** (pour un budget de 2 222 127 €) et sont en hausse de 398 769 € (+19 %) par rapport à 2024.

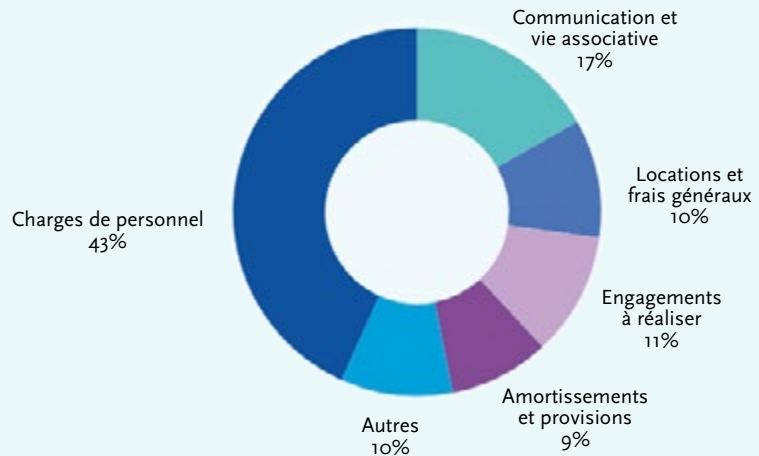
Les **autres produits**, en baisse de 5 786 € (-88 %), ne sont pas significatifs. Cette ligne comptabilisait en 2024 la vente en ligne de billets de tombola pour contribuer au financement du tournoi des Défenseurs de l'enfance.

Les **subventions d'exploitation** connaissent une hausse significative, de 237 387 € (+65 %) par rapport à 2024. Cette évolution tient pour l'essentiel à la subvention de la CNAM reçue pour financer le programme SICAPE, atténuée par une relative baisse du volume de subventions pour le tournoi, les collectivités locales ayant opté en 2025 pour des contrats d'achat d'espace dans la communication de l'événement, faisant désormais apparaître ces financements en produits divers de gestion courante. Le total des subventions représente 24 % des produits de l'exercice.

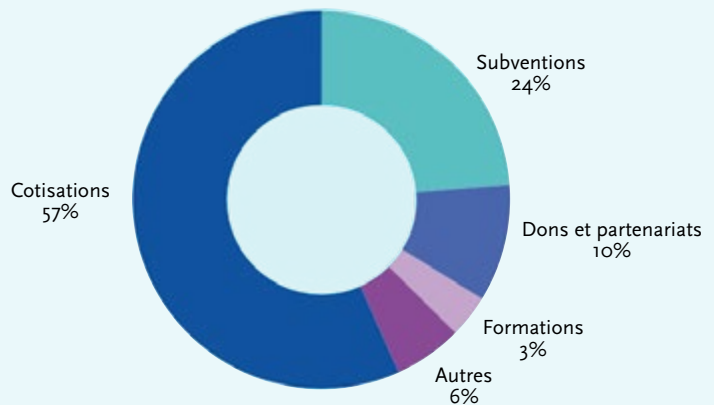
Les **autres produits de gestion courante** connaissent une hausse importante de 195 449 € (+8 %). Au sein de cette ligne globale, qui rassemble 71 % des produits, on observe les évolutions significatives suivantes :

- ▶ les **cotisations** s'élèvent à 1 443 849 €, en hausse de 112 084 € (+8 %) par rapport à 2024, sachant parallèlement qu'une provision de 50 010 € pour cotisations douteuses est inscrite à la clôture. Cette augmentation est conforme à la dynamique de développement du nombre d'adhérents. Le poids relatif de cette ligne sur le total

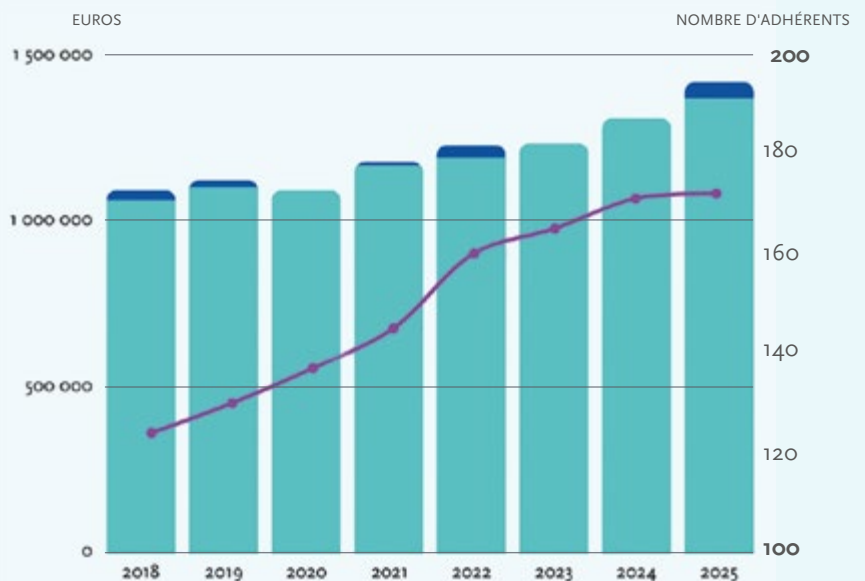
RÉPARTITION DES CHARGES 2025



RÉPARTITION DES PRODUITS 2025



ÉVOLUTION DU VOLUME DES COTISATIONS DE 2018 À 2025



Cotisations reçues au 31/12

Provision pour cotisations non versées au 31/12

Nombre d'associations adhérentes au 31/12

des produits continue sa baisse et passe désormais à 57%, confirmant la diversification des ressources de la CNAPE dans un contexte d'augmentation du volume des cotisations en valeur absolue. Les cotisations demeurent néanmoins la première ressource de la fédération.

- ▶ les *produits divers de gestion courante* s'élèvent à 154 897 € et sont en hausse de 43 199 € (+39 %) par rapport à 2024. Cette évolution tient à la très bonne fréquentation du colloque de prévention spécialisée et à la comptabilisation sur cette ligne des produits d'achat d'espace du tournoi.
- ▶ les *ressources liées à la générosité publique* s'élèvent à 196 797 € et sont en hausse de 40 167 € (+26 %) du fait de l'augmentation du volume de mécénat reçu pour l'organisation du tournoi.

Les **produits financiers** sont en très légère augmentation de 393 € (+1 %) par rapport à 2024, dans un contexte de niveau de trésorerie à reconstituer. Ce produit comptabilise pour l'essentiel le rendement du placement du legs sur des comptes à terme.

Les **reprises sur amortissements et provisions** sont en baisse de 20 622 € (-28 %). Cette évolution tient à la baisse de la provision retraite entre 2023 et 2024, avec effet en 2025 pour la reprise de provision, ainsi qu'à la reprise ponctuelle, en 2024, d'une provision passée fin 2023 pour compenser le volume de travaux non encore amortis au moment du déménagement, de fait non reconduite en 2025.

Le **report des ressources non utilisées** est en baisse de 7 748 € (-11 %) et découle directement des

volumes de fonds dédiés utilisés sur les deux exercices.

Les **transferts de charges**, dont le volume était anecdotique en 2024, ne sont désormais plus utilisés dans le cadre du nouveau règlement comptable applicable.

ANALYSE DU RÉSULTAT

Le résultat comptable excédentaire de **72 152 €** constitue une amélioration nette par rapport au budget à l'équilibre adopté par l'assemblée générale. Pour mémoire, les projections faites lors de l'acquisition des locaux donnaient un ultime exercice 2025 encore légèrement déficitaire. Le contrat passé, lors du vote du budget, de retrouver l'équilibre avec **un an d'avance** est ainsi largement honoré, validant par là-même la dynamique de développement observée (hausse du nombre d'adhérents, développement des partenariats et des programmes, etc.) et conforte le modèle économique de la fédération, qui repose sur une base solide de produits de cotisations, auxquels s'ajoute un volume de ressources complémentaires qui prend chaque année plus d'ampleur.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les comptes annuels intègrent une valorisation des contributions volontaires en nature. Ont été recensés, pour toutes les personnes non salariées de la CNAPE, les temps de réunion en commissions et groupes de travail, les temps de représentations et d'animation de la vie associative par les délégués territoriaux, et les intervenants qui ont participé bénévolement aux formations organisées par la CNAPE.

La valorisation totale de l'activité bénévole en 2025 s'élève ainsi à **100 253 €**, à laquelle s'ajoute un volume de dons et de prestations en nature reçus dans le cadre du tournoi des Défenseurs de l'enfance pour un montant de **11 741 €** (détails dans l'annexe légale).

L'ANNEXE LÉGALE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 totalise un montant de 4 827 411 €. Le compte de résultat de l'exercice enregistre un résultat excédentaire de 72 152 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ▶ Continuité de l'exploitation,
- ▶ Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est venu modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général en coordination avec le règlement 2022-06, le règlement ANC 2023-03 est venu modifier le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de

droit privé à but non lucratif dont font partie les associations. Ces 2 règlements ANC n° 2022-06 et N°2023-03 sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 et constitue un changement de méthode comptable issu d'un changement de réglementation.

Les principaux changements issus de ces règlements concernent d'une part l'affectation comptable de certaines opérations et d'autre part la présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et annexes) et notamment sur les points suivants :

- ▶ Présentation dans le résultat courant d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement ;
- ▶ Présentation des changements induits par la suppression de la technique de transferts de charges.

La CNAPE a donc adopté le nouveau modèle des états financiers prévus par ces règlements dans sa présentation des comptes annuels 2025 mais les nouvelles règles comptables prévues dans ces règlements n'ont pas eu d'incidence sur les comptes de l'exercice 2025, la CNAPE n'ayant pas réalisé d'opérations concernées par cette nouvelle réglementation.

ACQUISITION DU SIÈGE SOCIAL

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 26 mai 2023, la CNAPE a fait l'acquisition, le 27 juillet 2023, de locaux au 33 avenue d'Italie (Paris 13^e) afin d'y placer son siège social.

Cette acquisition s'est faite par recours à l'emprunt, sur 20 ans auprès du Crédit Coopératif et sur 25 ans auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne-Limousin pour un montant total de 2 750 000 €, et par mobilisation des fonds propres pour le financement du solde et des travaux d'aménagement.

L'acquisition a bénéficié de la taxation réduite prévue à l'article 1067 du CGI, ouverte aux organismes habilités à participer au service de l'aide sociale à l'enfance, sous réserve que la CNAPE justifie de l'obtention de l'habilitation dans le délai de cinq ans (BOI-ENR-DMTOI-10-90-10).

L'emménagement dans les nouveaux locaux a eu lieu mi-février 2024.

IMMOBILISATIONS

| IMMOBILISATIONS (en euros) | Montant au 01/01/2025 | Acquisition/ Ventilation | Cession et mise au rebut/ Ventilation | Montant au 31/12/2025 |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------------|---------------------------------------------|-----------------------|
| Incorporelles | 67 771 | | | 67 771 |
| Logiciels | 6 840 | | | 6 840 |
| Site internet | 60 931 | | | 60 931 |
| Corporelles | 3 570 237 | | | 3 570 237 |
| Terrains bâtis | 921 492 | | | 921 492 |
| Bâtiments | 2 150 448 | | | 2 150 448 |
| Installations | 407 886 | | | 407 886 |
| Matériel de bureau et informatique | 24 815 | | | 24 815 |
| Mobilier | 46 403 | | | 46 403 |
| Agencements locaux | 1 807 | | | 1 807 |
| Matériel technique | 17 386 | | | 17 386 |
| Financières | 153 | | | 153 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 3 638 161 | | | 3 638 161 |

Montants individuellement arrondis à l'euro le plus proche

AMORTISSEMENTS

| AMORTISSEMENTS (en euros) | Montant au 01/01/2025 | Dotations/ Ventilation | Reprise/ Ventilation | Montant au 31/12/2025 |
|--------------------------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles | 62 995 | 1 368 | | 64 363 |
| Logiciels | 2 063 | 1 368 | | 3 431 |
| Site internet | 60 931 | | | 60 931 |
| Immobilisations corporelles | 166 373 | 100 214 | | 266 586 |
| Bâtiments | 61 407 | 43 009 | | 104 416 |
| Installations | 44 720 | 49 384 | | 94 104 |
| Matériel de bureau et informatique | 20 223 | 2 391 | | 22 613 |
| Mobilier | 30 264 | 1 963 | | 32 227 |
| Agencements locaux | 1 008 | 384 | | 1 392 |
| Matériel technique | 8 750 | 3 084 | | 11 834 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 229 367 | 101 582 | | 330 949 |

Montants individuellement arrondis à l'euro le plus proche

La durée d'amortissement des matériels informatiques et matériels techniques est comprise entre 3 et 5 ans, celle des mobiliers est comprise entre 3 et 5 ans et les travaux d'agencement des locaux sont amortis entre 5 et 10 ans. Le site internet est amorti sur 5 ans. Le bâtiment est amorti sur 50 ans.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances qui figurent au bilan arrêté au 31 décembre 2025 est à échéance à moins d'un an. Sur les dettes qui figurent au bilan arrêté au 31 décembre 2025 pour un montant global de 2 794 352 €, 309 571 € sont à moins d'un an, 373 133 € sont à échéance entre un et cinq ans et 2 111 648 € sont à échéance à plus de cinq ans.

La CNAPE a souscrit en 2023 deux emprunts immobiliers pour l'acquisition de son siège pour un montant de 2 750 000 €, dont 181 744 € ont été remboursés au 31 décembre 2025.

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

| PROVISIONS / DÉPRÉCIATIONS (en euros) | Montant au 01/01/2025 | Dotation/ Augmentation | Reprise | Montant au 31/12/2025 |
|------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------|--------------------------|
| Dépréciation pour cotisations douteuses | 0 | 50 010 | 0 | 50 010 |
| Provisions pour risques et charges | 22 000 | 33 000 | 22 000 | 33 000 |
| Provision pour départ en retraite | 29 842 | 33 841 | 29 842 | 33 841 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 51 842 | 116 851 | 51 842 | 116 851 |

Montants individuellement arrondis à l'euro le plus proche

La provision pour risques et charges correspond aux frais d'assemblée générale 2026 (validant les comptes 2025) et aux frais de déplacement non encore reçus. Provision pour départ en retraite : l'engagement comptabilisé à la clôture de l'exercice est proratisé pour tenir compte de l'ancienneté au moment du départ en retraite et de la mobilité des personnels. L'évaluation est faite sur la base de la convention collective CCNT 66.

CHARGES À PAYER

Les charges à payer au 31 décembre 2025 concernent :

| | |
|--------------------------------------------------|----------|
| ▶ Provision pour congés payés et charges : | 77 261 € |
| ▶ Contribution Fédé Addiction au projet SICAPE : | 15 704 € |
| ▶ Honoraires : | 7 512 € |
| ▶ Intérêts courus non échus : | 6 983 € |
| ▶ Fournisseurs et divers : | 6 580 € |
| ▶ OPCO Formation : | 5 419 € |
| € | |

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir au 31 décembre 2025 concernent :

| | |
|---------------------------------------|----------|
| ▶ Cotisations d'associations : | 68 793 € |
| ▶ Convention Banque des Territoires : | 40 000 € |
| ▶ Convention Fonds Mulliez : | 40 000 € |
| ▶ Intérêts à recevoir / Legs : | 20 837 € |
| ▶ Convention La Manufacture : | 20 000 € |
| ▶ Aide contrats d'apprentissage : | 833 € |
| ▶ Intérêts à recevoir CE : | 281 € |

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Elles s'élèvent à 32 353 € et concernent les abonnements divers, les fournitures en stock, primes d'assurance et contrats de maintenance au prorata des échéances ainsi que des frais de réservation pour un déplacement ultramarin début 2026.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ils s'élèvent à 143 € et concernent les abonnements 2026 et 2027 au magazine Forum.

RÉSERVES AFFECTÉES

L'assemblée générale du 25 mai 2018 a décidé la création d'une réserve pour soutenir l'innovation pour un montant de 50 000 €, et donné mandat au conseil d'administration pour en définir les modalités d'utilisation. La crise sanitaire a retardé l'organisation de l'attribution de ce fonds.

FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE

L'assemblée générale du 13 mai 2016 a décidé d'affecter 500 000 € au fonds associatif sans droit de reprise. Ce montant est enregistré sur la ligne intitulée « autres fonds propres sans droit de reprise » après application du nouveau plan comptable au 1er janvier 2020.

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Un legs particulier de 4 biens immobiliers reçu en 2021 et affecté au soutien de la prévention de la primo-délinquance a donné lieu à la création d'un fonds dédié qui s'élevait à 648 037 € au 31 décembre 2022. Par décision du conseil d'administration du 15 décembre 2023, ces fonds ont été placés sur des comptes à terme ouverts à la Caisse d'Épargne (capital et intérêts garantis), sur une durée maximum de 5 ans. Ces comptes à terme ont généré un produit financier de 20 837 € en 2025 qui, comme en 2024, a été affecté en fonds dédié au même titre que le legs.

La CNAPE a conventionné fin 2024 avec la CNAM pour mettre en œuvre, avec la Fédération Addiction, le programme SICAPE (Stratégie d'Intervention sur les Conduites Addictives dans les établissements de la Protection de l'Enfance) dont l'objet est de créer des passerelles entre les secteurs de la protection de l'enfance et de l'addictologie et donner aux professionnels des clés de compréhension et des outils pratiques pour mieux accompagner les jeunes. Le projet court jusque fin 2027. Une première tranche de financement a été reçue courant 2025, la partie non consommée au 31 décembre a été affectée en fonds dédié.

L'excédent de produits constaté sur l'organisation de l'édition 2025 du tournoi des Défenseurs de l'Enfance est renvoyé en fonds dédié et sera consacré au financement de l'édition 2026.

La CNAPE a conventionné fin 2025 avec la DGCS pour établir une cartographie complète des services de prévention spécialisée. Ce projet de neuf mois court sur les exercices 2025 et 2026, occasionnant la création d'un fonds dédié au 31 décembre.

Le fonds de dotation Gérard et Bernadette Muliez a accordé fin 2025 un soutien financier pour développer l'application La Base, occasionnant la création d'un fonds dédié au 31 décembre.

La CNAPE a renouvelé en 2025 sa convention avec la Banque des Territoires pour soutenir la diffusion de l'offre de financement dédiée aux établissements du secteur de la protection de l'enfance. L'action se poursuivant sur 2026, un volume proratisé de ce soutien financier est inscrit en fonds dédié.

La CNAPE a reçu des contributions financières de membres après l'appel à la solidarité en faveur des petites associations mahoraises adhérentes lancé par le président, lors de l'assemblée générale du 26 mai 2024. Conformément à cet appel, ces fonds sont utilisés pour contribuer au financement des cotisations dues par ces petites associations. Fin 2025, 2 900 € sont inscrits en fonds dédiés pour une utilisation sur les prochains exercices.

Enfin, les dons de la société Briefonline.net, qui exploite la marque Les PétaCœurs, inscrits en fonds dédiés au 1^{er} janvier 2025 ont été utilisés pour financer la campagne de prévention contre les violences faites aux enfants « Un simple appel ». Un nouveau don reçu fin 2025 a été inscrit en fonds dédié.

| RESSOURCES | Fonds à engager au 01/01/2025 | Utilisation | Ressources nouvelles | Fonds à engager au 31/12/2025 |
|-------------------------------------|-------------------------------|---------------|----------------------|-------------------------------|
| Legs Marthe D. | 668 786 | | 20 837 | 689 623 |
| Projet SICAPE | | | 58 942 | 58 942 |
| Tournoi Défenseurs de l'Enfance | 26 228 | 26 228 | 58 324 | 58 324 |
| Cartographie de la prévention spéc. | | | 53 333 | 53 333 |
| Soutien La Base Fonds Mulliez | | | 38 466 | 38 466 |
| Soutien communication offre BDT | 30 000 | 30 000 | 33 333 | 33 333 |
| Soutien cotisations adh. Mayotte | 1 433 | 1 433 | 2 900 | 2 900 |
| Don Les PétaCœurs | 5 747 | 5 747 | 1 500 | 1 500 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 732 193 | 63 407 | 267 636 | 936 422 |

Montants individuellement arrondis à l'euro le plus proche

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant des contrats de crédit-bail (équipement de vidéosurveillance et télésurveillance des locaux) s'élève à 4 768 € au 31 décembre 2025.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les comptes annuels intègrent une valorisation des contributions volontaires en nature.

Activité bénévole mobilisée par la CNAPE :

Ont été recensés en 2025, pour toutes les personnes non salariées de la CNAPE :

1. Les temps de réunion pour les commissions et groupes de travail CNAPE (les commissions protection de l'enfance, réponses pénales et prévention de la délinquance, vie associative, médico-sociale, les groupes de travail sur les MNA, la prévention spécialisée, les jeunes majeurs, l'intelligence artificielle, le plaidoyer, etc.), pour un total de 741 heures ;
2. Les temps de représentations et d'animation de la vie associative par les délégués territoriaux, pour un total de 1 323,5 heures ;
3. Le nombre d'intervenants ayant participé bénévolement aux colloques organisés par la CNAPE (27 personnes) ;
4. Cinq journées de coaching bénévole du développeur web de la plateforme La Base.

Le coût horaire moyen CNAPE a été appliqué (base coût pour l'employeur : 39,38 €) pour les catégories 1 et 2, un forfait de 600 € (coût pour l'employeur) a été appliqué par intervention pour la catégorie 3 et une valorisation de 550 € par journée a été appliquée pour la catégorie 4, correspondant au taux journalier moyen du bénévole.

La valorisation totale de l'activité bénévole en 2025 s'élève ainsi à 100 253 €.

Prestations et dons en nature :

La CNAPE a également reçu un volume de dons et prestations en nature dans le cadre du tournoi des Défenseurs de l'Enfance qui s'est déroulé à Lille en novembre 2025, pour un montant de 11 741 €.

EFFECTIF

Au 31 décembre 2025, le nombre de salariés permanents de la CNAPE était de 17 personnes, représentant 16,3 ETP.

Crédits photos et illustrations : Amir Hosseini - Caroline Hernandez - Chelsi Peter - C.Michalet - Hazem - Igor Lubinetsky
- Ron Urazov - Kipstadium - Pexel - Unsplash - CNAPE - **ISSN** : 2801-8001 - **Impression** : Imprimerie Gantier (59)
Tous droits réservés © CNAPE



CNAPE - 33 avenue d'Italie 75013 Paris - **Tél.** 01 45 83 50 60 - **E-mail** : contact@cnape.fr
www.cnape.fr